Mouvement communal

Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

bpost
PB-PP | B-46
BELGIE(N) - BELGIQUE
P 301193

Mensuel n°898 | Mai 2015 - 96e année - ne paraît pas en Juillet et Août | Bureau de dépot : Liège X

uvcw.be

Rapport d'activités : l'année politique communale 2014

Invité du mois

Vincent Snoeck
Gamah

Editeur responsable : Michèle Boverie - rue de l'Étoile 14 - B-5000 Namur

© JL Carpentier - SG - SPW

© JL Carpentier - SG - SPW

Le rapport d'activités de l'UVCW 2014 : l'année politique communale

(période 1.1.2014 au 31.12.2014)

© JL Carpentier - SG - SPW

Michel L'Hoost
Conseiller Presse et Communication

Michèle Boverie
Secrétaire générale adjointe

Alexandre Maitre
Directeur

Tom De Schutter
Directeur

Louise-Marie Bataille
Secrétaire générale

Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

Le lecteur trouvera dans les lignes qui suivent l'*Année communale 2014*, soit le rapport d'activités de l'UVCW pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Comme à l'accoutumée, le présent rapport annuel est le fruit de l'action politique portée, avec force et conviction, par le Conseil d'administration sous la houlette de son Président, Jacques Gobert, et du travail de terrain de toute une équipe, quotidiennement au service des pouvoirs locaux.

Toute information à propos de ce document peut être obtenue auprès de Louise-Marie Bataille, Secrétaire générale.

L'UVCW EN CHIFFRES

Membres

262 Villes et Communes
262 Centres publics d'action sociale (CPAS)
48 Intercommunales
72 Zones de police
14 Zones de secours
60 Sociétés de logement de service public (SLSP)

Activités 2014

Assistance-conseil aux membres

2.429 courriers ou e-mails
8.483 appels téléphoniques
100 modèles mis à jour pour aider à la gestion locale (cahiers des charges, ordonnances et arrêtés de police, profils de fonction, modèles divers)

Lobbying politique - Représentation - Défense des intérêts des pouvoirs locaux

116 dossiers politiques
18 groupes de travail internes organisés et animés par l'UVCW (http://www.uvcw.be/union/140.cfm)
86 commissions externes auxquelles l'UVCW participe (http://www.uvcw.be/union/139.cfm)

Formation

201 formations proposées : 70 journées d'étude et 131 ateliers
7.000 municipalistes (mandataires, décideurs locaux et agents) formés sur une année

Information

Site internet
1.148.989 internautes sur www.uvcw.be (3.148 visiteurs par jour en moyenne)
272 actualités en ligne
89.765 consultations de *Focus sur la commune* et 3.369 téléchargements

Réseaux de l'UVCW
446 questions ou articles sur nos 11 réseaux extranet et 876 commentaires postés

e-Newsletters
26.821 abonnés à notre e-newsletter générale d'information *Trait d'Union*
29.199 abonnés à nos 7 e-newsletters spécifiques (Féd. des CPAS, formations UVCW, formations CPAS, logement, environnement, grades légaux, Europe/International)

Magazine
5.500 abonnés au mensuel *Mouvement communal*

Web TV
20 reportages montés et mis en ligne sur UVCW TV et 1.600 vues (cf. www.youtube.com/uvcwtv)

Ouvrages
30 pockets, codes et recueils dans la collection *Les Indispensables des pouvoirs locaux*

© J.L.Carpentier - SG - SPW

Presse - Média
466 mentions de notre défense des pouvoirs locaux dans les médias en général (328 dans les médias nationaux et internationaux, 52 en radio ou en télé)

Equipes
59 équivalents temps plein (ETP)

Le Service Communication
Michèle Boverie, Secrétaire générale adjointe, Alain Depret, Conseiller expert, Janine Collige, Secrétaire, Manon Van Moer, Secrétaire, Michel L'Hoost, Conseiller Presse et Communication, Nicolas Deswysen, Responsable Web et e-projets

DES OUVRAGES, CONÇUS COMME DES OUTILS DE GESTION POUR NOS MEMBRES

Depuis mars 2013, l'Union met à disposition de tous les pouvoirs locaux le savoir-faire de ses équipes et celui d'experts extérieurs triés sur le volet au sein d'une collection baptisée *Les indispensables des pouvoirs locaux*, lancée avec l'éditeur Politeia.

Le parti a été pris de privilégier des ouvrages de petit format, concis, pratiques et accessibles, concrets, actualisés, à des prix très abordables pour nos membres.

Cette collaboration a démarré sur les chapeaux de roue, puisque **30 titres sont déjà sortis de presse en moins de 2 ans, dont** :

L'équipe UVCW - Politeia
Michèle Boverie, Secrétaire générale adjointe UVCW, Aurore Roelandt, Editrice Politeia, Michel L'Hoost, Conseiller UVCW, Stefaan Janssens, Directeur général Politeia, Anne-Marie Vastesaeger, Gérante Inforum, Nicole Deceukeleer, Editeur pouvoirs publics Politeia

Dans la collection Gouvernance et stratégie :
- Le programme stratégique transversal communal (PST), guide pratique pour définir ses objectifs et indicateurs
- L'AFOM : de l'autoévaluation à l'élaboration du PST
- Modèle de contrat de gestion entre une commune et son asbl communale
- Autorités locales et délégation de pouvoir
- Le Comité de direction (CODIR), mode d'emploi

Dans la collection Mandataires :
- La responsabilité pénale des mandataires locaux
- Le statut des mandataires locaux

Dans la collection Police et sécurité :
- La nouvelle législation sur les sanctions administratives communales (3e éd. 2015)
- La commune et l'ordre public
- Créer et mettre en œuvre sa zone de secours
- Compétitions sportives sur la voie publique : les rallyes et courses cyclistes

Dans la collection Finances :
- Les budgets annuels et pluriannuels (2e éd. 2015)
- Les communes et les fabriques d'église
- Le Fonds des communes : comprendre et anticiper la dotation de ma commune

Dans la collection Environnement :
- Le permis d'environnement
- Le « zéro pesticide » dans les communes : mode d'emploi
- La répression des infractions environnementales en Wallonie

Dans la collection Marchés publics :
- Les marchés publics pour mandataires locaux en 15 questions

Dans la collection Energie :
- La Commune et l'énergie

Et hors collection :
- Modèles pratiques de réglements d'ordre intérieur à l'usage des communes, CPAS et intercommunales
- Le vade-mecum des marchés publics des pouvoirs locaux
- Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD), 3e éd. 2015
- Le vade-mecum des PPP locaux en Wallonie
- Le Code Wallon du développement territorial (CoDT)
- Sécurité des festivités : guide pratique pour les autorités locales, les services d'intervention et les organisateurs
- Recueil des législations applicables sur le domaine public
- Recueil des principales législations relatives à la sécurité et au maintien de l'ordre
- Le Code wallon du logement et de l'habitat durable
- La Commune (2e éd. 2015)

Vous pouvez commander tous ces ouvrages via : http://www.uvcw.be/publications/commandes

FOCUS SUR LA COMMUNE : 160 FICHES DE RÉFÉRENCE, GRATUITEMENT EN LIGNE

Avec le soutien du Ministre wallon des Pouvoirs locaux et de la Ville, en collaboration avec la DGO5, l'Union propose en ligne *Focus sur la commune*, actualisé chaque année. Cet outil s'est vite révélé une valeur sûre et une indispensable source d'informations à propos de la commune, terreau de démocratie, pouvoir le plus proche du citoyen.

Focus sur la commune est remis à jour chaque année à l'automne. Il a été consulté en ligne 89.765 fois en 2014 et a été téléchargé 3.369 fois.

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'UVCW : DU WALLON ET DU DURABLE

S'inscrivant résolument comme une asbl responsable en Wallonie, l'UVCW tente d'apporter sa pierre au déploiement de notre Région en soutenant une constellation de partenaires, PME wallonnes : imprimeurs, graphistes, régie publicitaire, personnel d'entretien des locaux, fournisseurs informatiques et autres, corps de métiers, entreprises d'insertion par le travail. Bien entendu, la majorité de nos formateurs et auteurs externes sont également wallons.

Le Service Facility Management
Pascale Desarcy, Documentaliste, Ludovic Decruyenaere, Responsable informatique et télécommunications, Patrice Gauthier, Directeur, Patrick Remy, Documentaliste, Laura Wellin, Employée économat, Olivier Vandenmuisenberg, Comptable, Fabienne Leclercq, Accueil téléphonique, Olivier De Bod, Gestionnaire économat

Souhaitant s'inscrire dans le développement durable, l'UVCW se fournit chez un producteur d'énergie verte et mène une politique environnementale de tous les instants (collectes sélectives, critères environnementaux dans nos achats, plan de mobilité pour le personnel, utilisation rationnelle de l'énergie...).

Nous veillons également à la réduction systématique de nos coûts.

LES TEMPS FORTS DE 2014 DU POINT DE VUE DE L'UVCW

Janvier 2014

- L'Union fait entendre raison au Fédéral sur la réforme des points APE ;
- proposition du Programme de coopération internationale communale (CIC) 2014-2016 ;
- la taxe pylônes régionale (avec additionnels possibles pour les communes) entre en vigueur ;
- audition au Parlement wallon en matière de logement public ;
- participation au colloque célébrant 125 ans de logement public en Wallonie ;
- pressions sur le Gouvernement fédéral pour assurer la neutralité de la réforme incendie ;
- projet de décret « tutelle sur les cultes » : avis de l'Union au Gouvernement wallon ;
- concertation avec la Direction de la DICS relativement au Plan de cohésion sociale.

Février 2014

- Adoption du décret organisant un Fonds régional des investissements communaux (FRIC), réponse à une revendication historique de l'Union (droit de tirage) ;
- organisation des 6e Assises de l'Eau en Wallonie (avec Aquawal) ;
- rencontre avec l'UWE et Ores, échanges sur nos mémorandums ;
- « remise » officielle des Programmes stratégiques transversaux (PST) au Ministre Furlan ;
- l'UVCW participe au Salon des Mandataires ;
- l'Union lance son Observatoire des Finances locales ;
- audition au Parlement wallon sur le projet de Code du développement territorial (CoDT) ;
- la Loi de police intégrée concrétise plusieurs souhaits essentiels de l'Union ;
- nouvelles directives marchés publics : l'Union obtient la sécurisation des mécanismes de coopération entre pouvoirs adjudicateurs ;
- réforme des intercommunales : avis du CA de l'Union ;
- réforme des grades légaux : 6 Midis de la Gouvernance réunissent 350 personnes et 117 communes.

Mars 2014

- Présentation du Mémorandum SLSP à l'IEV (PS), au MR, au Cepess (CdH) et à Ecolo ;
- bilan positif de l'amélioration de la communication entre communes et cadastre ;
- entrée en vigueur du décret réformant la tutelle des communes sur les CPAS.

Avril 2014

- Le Programme CIC 2014-2016 est approuvé au Fédéral ;
- colloque UVCW relatif au Code du Développement territorial (CoDT) - LLN, 1.000 participants.

Mai 2014

- 1re réunion du Comité permanent (renouvelé) des SLSP de l'UVCW ;
- marchés publics : l'Union obtient de la souplesse dans les arrêtés dits de réparation ;
- transfert des compétences relatives aux pouvoirs locaux à la Communauté germanophone ;
- assemblée générale de l'UVCW ;
- congrès de la Fédération des Directeurs généraux communaux.

© JL Carpentier - SG - SPW

Juin 2014
- Programme d'actions de l'UVCW pour l'accompagnement de la mise en place des zones de secours ;
- lancement du *Trait d'Envi*, la e-newsletter de l'UVCW dédiée à l'environnement ;
- avis de l'Union sur le projet circulaire sur les lieux publics pour funérailles non confessionnelles ;
- 1re réunion de la Commission mixte ruralité (renouvelée) ;
- 1re AG de l'Agence wallonne pour la sécurité routière.

Juillet 2014
- Réunion de la chambre de recours en matière d'ancrage communal du logement.

Août 2014
- Lancement des Groupes de travail DPR par le Ministre Furlan ; l'UVCW y participe activement.

Septembre 2014
- Mise en place de la Commission permanente « Fédérations des Grades légaux » ;
- confirmation de la taxe pylônes en droit européen par la CJUE ;
- participation du Service Europe-International au Capacity Institution Building (CIB) Working Group ;
- rencontre avec les Ministres Di Antonio (Aménagement du Territoire, Environnement et Mobilité) et Furlan (Rénovation urbaine) et leurs équipes ;
- rencontre avec les Députés européens et représentants des pouvoirs locaux au Comité des Régions ;
- l'Union sort un modèle de règlement-taxe éoliennes pour ses membres.

Octobre 2014
- Publication des derniers textes finalisant la réforme des zones de secours ;
- rencontre avec l'Union wallonne des Entreprises (UWE) et la Confédération de la Construction (CCW) ;
- révision du CoDT : 1re d'une quarantaine de réunions de travail au cabinet du Ministre Di Antonio ;
- rencontre avec la Cellule Ruralité du Ministre Collin ;
- 1re réunion du Comité stratégique, organe de concertation entre la SWL et l'UVCW ;
- rencontres avec le Ministre Prevot (Travaux publics, Action sociale et Patrimoine) et ses équipes ;
- rencontre du Ministre Furlan et les représentants des SLSP et la SWL ;
- rencontre avec le nouveau fonctionnaire des implantations commerciales ;
- 1re réunion de la Commission environnement de l'UVCW (renouvelée) ;
- colloque incendie et ouvrage UVCW pour préparer le passage des PZO+ en zones de secours ;
- audition au Parlement wallon : conséquences en cas de délestage électrique pour les communes.

Novembre 2014
- Réforme incendie : contacts avec l'Intérieur pour rappeler l'exigence de neutralité budgétaire ;
- arrêté royal consacrant la phase 2014-2016 du Programme de CIC ;
- rencontre avec les grandes villes wallonnes (DPR et plan de développement urbain) ;
- l'Union sort des outils de bonne gestion et d'optimalisation des coûts pour les zones de secours ;
- 1er groupe de travail avec les communes de + de 25.000 habitants relatif aux charges d'urbanisme ;
- commission fédérale des rallyes ;
- plateforme fédérale d'échange des sanctions administratives communales ;
- l'Union appelle la Wallonie à ne pas transposer les directives marchés publics au-delà du strict nécessaire ;
- lancement des ateliers « Comité de direction » consacrés au contrôle interne ;
- mise en place de la Commission permanente des intercommunales de l'UVCW.

Décembre 2014
- Mise en ligne des 1res fiches de présentation des programmes européens 2014-2016 ;
- demande d'agrément de l'UVCW comme partenaire de la Coopération belge pour 2017-2026 ;
- rencontre avec le Cabinet du Ministre Marcourt (Economie) - Implantations commerciales ;
- 1re réunion de la Commission de coordination des chantiers ;
- marchés publics : l'Union termine 6 mois de travail avec la DGO5 pour renforcer le respect des délais de paiement des pouvoirs locaux ;
- l'Union inspire très activement une motion du CCRE pour adapter les normes européennes de comptabilité publique (SEC).

LE MEMORANDUM DE L'UVCW ET LES DÉCLARATIONS DE POLITIQUE DES NOUVEAUX EXÉCUTIFS WALLON ET FÉDÉRAL

Comme elle le fait à chaque élection, l'Union a présenté aux différents nouveaux Gouvernements un *Mémorandum* reprenant les revendications municipales. Le message de l'Union a été reçu 5 sur 5 par les nouveaux exécutifs.

DANS LA DPR WALLONNE

Quelque 80 % de nos revendications y sont reprises :

- l'engagement essentiel du Gouvernement wallon de garantir la neutralité budgétaire sur les finances locales des décisions de la Région (et également un Fonds des communes augmenté annuellement de l'inflation + 1 %) ;
- le maintien du soutien aux villes et communes, à la condition qu'elles soient à l'équilibre et fassent preuve d'une gestion efficiente ;
- l'engagement de la Wallonie de plaider, auprès du Fédéral, le principe de neutralité budgétaire sur les finances locales des décisions fédérales ;
- la mesure de l'impact des législations sur les communes (urbaines et rurales) ;
- le souhait de concilier le respect des normes comptables européennes avec la préservation des investissements communaux ;
- la volonté de généraliser le Programme stratégique transversal (PST) et la programmation budgétaire pluriannuelle ;
- l'intention de renforcer les capacités de gestion des villes, communes et paralocaux ;
- le souhait de renforcer la formation des agents ;
- la simplification administrative envers les pouvoirs locaux en allégeant les charges administratives, en supprimant les doubles contrôles... ;
- le développement de l'informatisation des pouvoirs locaux et le soutien des processus de mutualisation informatique et d'interopérabilité des systèmes ;
- la poursuite de la modernisation du statut ;
- l'amplification des synergies entre communes, entre communes et paralocaux et entre communes et provinces ;
- le soutien aux CPAS, bras social des villes et communes, essentiel à la cohésion sociale et à la lutte contre la pauvreté ;
- la poursuite de la réforme des intercommunales, renforçant le rôle des administrateurs et améliorant le contrôle par les élus communaux ;
- la poursuite d'une politique de la ville (et le maintien, voire l'accroissement des moyens des grandes villes) ;
- une approche différenciée des politiques en fonction du caractère rural ou urbain des communes et un réel souci de soutenir le service public dans les zones rurales de la Wallonie ;
- le soutien aux « nouveaux métiers communaux » (conseillers logement, énergie, aménagement du territoire, les agents ADL...), avec souhait de « rationalisation » ;
- le développement de la supracommunalité.

Quant au Fonds régional d'investissements communaux (FRIC), si nous pouvons regretter qu'il ne soit pas encore généralisé à l'ensemble des politiques wallonnes touchant les communes, il est cependant désormais bien présent, avec des déclinaisons en matière de logement et de supracommunalité. L'Union est ravie de la confiance que ces mécanismes expriment envers les communes et espère que cette technique ira en se généralisant. Pourquoi ne pas poursuivre dans le domaine de l'énergie ?

Quant à la redevance généralisée de voirie, elle reste absente de la DPR, ce que l'Union regrette. Ayant obtenu, en son temps, la redevance de voirie pour l'électricité et le gaz, l'Union poursuivra son combat pour l'étendre aux télécoms sur le long terme.

LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DANS LA DPR WALLONNE

Aménagement du territoire

Outre le chantier du Code du développement territorial (CoDT), la DPR confirme la valeur d'orientation du Schéma de développement de l'espace régional (SDER), la mue des périmètres U pour les faire évoluer en modifications du plan de secteur, l'amélioration du régime infractionnel et l'importance de la politique foncière locale.

Energie

Le rôle des communes en matière de distribution est sauvegardé (et les dividendes y liés). La DPR prône l'identification des composantes de la facture d'énergie, l'établissement de lignes directrices en matière de tarifs, le maintien des investissements énergétiques dans les bâtiments publics locaux (via tiers-

investisseur). L'Union déplore toutefois l'absence de tarifs différenciés en matière d'éclairage public.

Environnement

La DPR prévoit l'évaluation des mesures de gestion Natura 2000. L'objectif prioritaire en déchets est la propreté publique. La DPR confirme le caractère public de la gestion des déchets et de l'eau. L'évaluation du mécanisme du coût-vérité est prévue, ainsi que l'optimisation du décret sols et l'encadrement spécifique des terres excavées. La DPR ambitionne l'amélioration de la gestion des égouts par les partenariats et un focus sur la gestion des inondations.

Logement

Les 3 grandes revendications de l'Union en faveur des sociétés de logement de service public (SLSP) sont reprises dans la DPR : le rôle d'opérateur immobilier, la réforme du loyer, l'autonomie en matière d'attribution. Sont également au rendez-vous des priorités wallonnes : la mixité sociale, les synergies entre acteurs du logement, la diversification des activités des SLSP et la création d'un Fonds d'investissements.

Mobilité

La DPR fait la part belle aux Plans communal, intercommunal et régional de mobilité et au Plan routes II. L'Union espère que la Wallonie pourra trouver les moyens de financement de ces politiques, indispensables au partenariat avec les communes.

DANS L'ACCORD GOUVERNEMENTAL FÉDÉRAL

Police

L'Union relève avec grande satisfaction les éléments suivants :

- la mise en œuvre 2e tranche du Fonds de la sécurité routière (FSR) ;
- le renforcement des pouvoirs locaux en matière de lutte contre la mendicité, les squats... ;
- la diminution de la charge administrative pesant sur les polices locales (inventaire précis des missions confiées aux services de la police fédérale et aux polices locales ; recentrage des policiers sur leurs tâches essentielles en les libérant de tâches administratives et opérationnelles ; allégement des missions judiciaires) ;
- l'évolution vers un régime pécuniaire moderne et fonctionnel (simplification du nombre d'allocations et d'indemnités, dans les limites d'une enveloppe fermée) ;
- l'évaluation du dispositif Salduz.

Incendie

L'accord fédéral fait de la poursuite de la réforme des services d'incendie « une priorité majeure ». *« Elle se fera selon un calendrier réaliste. Le ministre de l'Intérieur organisera une concertation permanente avec les unions des villes et communes, les organisations représentatives des pompiers et les fédérations. Les efforts visant à financer la réforme seront poursuivis ».*

Pensions

Le Gouvernement fédéral entend concerter la pension mixte avec les partenaires sociaux (avec mise en place d'un 2e pilier de pension).

Aide sociale

« L'augmentation éventuelle du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration découlant de nouvelles réformes socio-économiques aura pour conséquence que les CPAS recevront des moyens de compensation supplémentaires ».

L'accord fédéral ne prévoit cependant pas d'avances sur l'impôt des personnes physiques (IPP), ni sur le précompte immobilier (PRI). Il n'y a toujours pas de prise en charge, par le Fédéral, d'une part des pensions communales. L'Etat fédéral entend soumettre les intercommunales à l'impôt des sociétés (Isoc). En ce qui concerne les chômeurs, l'accord gouvernemental précise que *« le gouvernement poursuivra la dégressivité renforcée des allocations de chômage, mise en place sous le gouvernement précédent »* : il y a en germe des risques accrus de transferts de charges vers les CPAS et les communes.

En ce début de législature, l'Union travaille étroitement avec le Ministre wallon des Pouvoirs locaux, son cabinet et ses administrations, dans le cadre de groupes de travail « DPR » en matière de pouvoirs locaux, de logement et d'énergie.

Parallèlement, l'Union, en compagnie de ses associations sœurs (la flamande VVSG et la bruxelloise AVCB), rencontre régulièrement les Ministres fédéraux (Pensions, Intégration sociale, Intérieur, Finances...). Des collaborations se nouent ainsi avec les équipes fédérales pour la durée de la législature, de quoi défendre au mieux la cause municipale.

LES *MÉMORANDUMS* 2014 DE L'UVCW

A l'approche du triple scrutin électoral du 25 mai 2014, afin d'interpeller les partis politiques et les formateurs des futurs gouvernements européen, fédéral, régional et communautaire, l'UVCW a réalisé un *Mémorandum* des revendications des villes et communes et paralocaux wallons.

La Fédération des CPAS de l'UVCW a décliné un *Mémorandum* spécifique au CPAS, bras social indispensable de l'action locale, tandis que la question du logement était abordée dans le *Mémorandum SLSP* de l'UVCW. La police a également fait l'objet d'un mémorandum distinct :
http://www.uvcw.be/actualites/2,129,1,0,5672.htm.

Enfin, les trois associations sœurs (flamande - VVSG -, bruxelloise - AVCB - et wallonne - UVCW -) ont uni, dans un *Mémorandum* commun, leurs revendications envers le Gouvernement fédéral.

Consultez-les sur http://www.uvcw.be/publications/online/118.htm

SYNERGIES COMMUNES/ENTREPRISES : LE PARTENARIAT ENTRE UVCW, UWE ET CCW

Les communes sont au service du citoyen et de l'entreprise. Nombre d'actes importants dans la vie d'une entreprise sont du ressort des villes et communes. Classiquement, on cite les permis, les autorisations ainsi que les taxes.

Mais le lien entre la commune et l'entreprise est bien plus riche et plus nuancé que ce que laisse entrevoir la relation régalienne.

La commune, c'est d'abord un remarquable donneur d'ordre et fournisseur de commandes pour les entreprises. Ensemble, les pouvoirs locaux concentrent 50 % de l'investissement du secteur public dans notre pays. Pour l'instant, la situation économique oblige les villes et communes à comprimer ou reporter leurs investissements et les règles comptables européennes les enserrent dans des balises strictes. Ces éléments conjugués ralentissent l'économie de la Wallonie. Le secteur de la construction (bâtiments, routes...) en souffre tout particulièrement. L'UVCW rencontre périodiquement la Confédération de la Construction wallonne (CCW) pour discuter avec elle de pistes d'amélioration win-win. Mieux comprendre les besoins et les contraintes des uns et des autres aide évidemment à un meilleur dialogue entre commune et entreprise (spécialement le monde de la construction, voiries comprises).

Allier ses forces pour solliciter de l'Europe une meilleure compréhension de la spécificité des investissements locaux constitue également un énorme défi que l'UVCW, l'UWE et la CCW n'ont pas peur de relever ensemble.

Par ailleurs, toujours avec l'Union wallonne des Entreprises (UWE), l'UVCW a souhaité mettre en avant la relation positive « commune-entreprise » au travers d'une série d'articles du *Mouvement communal* mettant en scène des interviews croisées de bourgmestres et de chefs d'entreprise. Ces interviews mettent le focus sur la commune facilitatrice d'implantation d'entreprises, la commune actrice de revitalisation et de rénovation urbaine, la commune porteuse de réhabilitation de friches industrielles et commerciales, la commune développeuse de services aux entreprises...

LA COMMISSION MIXTE RURALITÉ UVCW/FRW : L'ÉCHO DES COMMUNES RURALES

Plus de la moitié des 262 communes wallonnes peuvent être considérées comme rurales. Elles s'inscrivent dans un contexte à la fois varié et homogène, où se posent de nombreuses questions spécifiques au milieu rural, en matière d'environnement, d'économie et de dynamiques sociales, questions qui sont également autant d'opportunités de développer, valoriser ou restaurer les atouts et caractères propres à la Wallonie rurale.

L'UVCW et la Fondation rurale de Wallonie (FRW) ont développé un partenariat à la faveur des communes et villes rurales, notamment via l'échange d'informations et d'expériences, la convergence de leurs réflexions et activités pour pousser toutes les communes wallonnes dans une démarche stratégique, la promotion mutuelle de leurs services, par le canal de leurs publications ou formations.

Un protocole de collaboration permet d'optimiser cette collaboration, en soulignant que la consultance, qu'elle soit juridique, scientifique, technique ou de gestion, est une mission spécifique à l'UVCW, tandis que la FRW fournit via

sa mission d'accompagnement, son expertise aux communes pour qu'elles réussissent leur opération de développement rural.

En 2007, l'UVCW et la FRW ont souhaité lancer une dynamique spécifique dans l'approche prospective et politique de la ruralité, à travers une commission spécialisée, en s'adjoignant l'expertise de gestionnaires locaux, mandataires et agents, concernés par les dynamiques de développement et opportunités en milieu rural.

Les objectifs de la Commission mixte Ruralité sont définis comme suit :
- donner un avis consultatif technique vers le Conseil d'administration de l'UVCW sur des points choisis d'initiative ou sur des points pour lesquels les instances régionales demandent une réaction,
- anticiper les évolutions par une vue prospective sur les questions rurales (de manière à fournir des pistes de politiques locales aux communes rurales).

La Commission constitue donc une chambre de réflexion sur les problèmes de ruralité rencontrés par les communes, qui pourront être présentés au CA de l'UVCW pour faire l'objet de représentations politiques. Il s'agira également de procéder à des échanges d'expertise sur les bonnes pratiques en milieu rural et les mettre en relief dans le cadre d'un colloque (Rencontre de la Ruralité). Enfin, la Commission œuvrera à développer une vision prospective de la ruralité.

La Commission mixte Ruralité, renouvelée par le biais d'un appel à candidatures en 2013, est présidée par François Bellot, Bourgmestre de Rochefort, et son vice-Président est Robert Meureau, Président de la FRW.

Les membres de la commission sont :

Prénom	Nom	Fonction	Entité
Jacques	ALLARD	Echevin	Commune de Fexhe-le-Haut-Clocher
Françoise	ANSAY	Echevin	Commune d'Ohey
Jean-Pierre	BAILY	Bourgmestre	Commune de Profondeville
Marc	BAUVIN	Echevin	Ville de Gembloux
François	BELLOT	Sénateur-Bourgmestre	Ville de Rochefort
Pierre	BOURDEAUD'HUY	Echevin	Commune de Frasnes-lez-Anvaing
Claude	BULTOT	Bourgmestre	Commune de Hastière
Jacques	CHAPLIER	Bourgmestre	Commune de Hotton
David	CLARINVAL	Député-Bourgmestre	Commune de Bièvre
Anne	DEBOUVRIE	Echevin	Commune de Celles
Philippe	DUBOIS	Bourgmestre	Commune de Clavier
Paul	DUMONT	Echevin	Commune de Silly
Christian	FAYT	Echevin	Commune de Ittre
Marc	GAUTHIER	Bourgmestre	Commune de Tenneville
Pol	GUILLAUME	Bourgmestre	Commune de Braives
Michael	GUYOT	Echevin	Commune d'Anderlues
Michel	JADOUL	Conseiller communal	Commune de Berloz
Patrick	LECLERF	Bourgmestre	Commune d'Hamoir
Joseph	MARAITE	Bourgmestre	Commune de Burg-Reuland
Thierry	MARTIN	Echevin	Commune de Tellin
Catherine	MATHELIN	Bourgmestre	Commune de Herbeumont
Christine	POULIN	Bourgmestre	Ville de Walcourt
Daniel	SENESAEL	Député-Bourgmestre	Commune d'Estaimpuis
Nicolas	STILMANT	Bourgmestre	Commune de Fauvillers
Charles	WERY	Bourgmestre	Commune de Villers-le-Bouillet

Véritable relais des préoccupations des communes rurales, les premiers travaux de la commission renouvelée ont trait à l'accès des communes rurales aux financements européens, à l'égouttage en milieu rural et, bien sûr, aux questions d'actualité qui concernent les communes rurales (prise en compte de la ruralité dans la DPR, réforme du Cwatupe, etc.).

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'URBANISME

> La reconnaissance des schémas commerciaux communaux constitue une avancée majeure du décret
> *Thibault Ceder*

LES PRINCIPALES ACTIONS 2014

- Réforme du Cwatupe - Adoption du CoDT - Réforme du CoDT : analyse du projet de décret et de l'avant-projet d'arrêté, propositions d'amélioration et travail sur les modifications
- Actualisation du SDER : analyse du projet et propositions d'amélioration
- Accès à certaines données et opérations pour les géomètres travaillant exclusivement pour une administration communale : obtention de l'établissement d'un registre spécifique
- Permis et déclaration : proposition de cadre pour une dématérialisation ambitieuse, répondant aux besoins des communes

LE DOSSIER-PHARE : LES IMPLANTATIONS COMMERCIALES

Le décret wallon relatif aux implantations commerciales a encore mobilisé l'Union toute l'année 2014, jusqu'à son adoption début 2015.

Dès février 2014, le CA de l'Union adressait au Ministre wallon de l'Economie un avis à propos de l'avant-projet de décret. L'Union y saluait les objectifs généraux de l'esquisse du mécanisme wallon pour cette compétence alors en voie de régionalisation : souplesse et dynamisme dans la gestion des implantations commerciales de plus de 400 m², tout en atténuant et régulant la concurrence entre communes.

Elle exprimait toutefois plusieurs griefs majeurs, touchant aux délais imposés aux autorités locales, aux schémas régional et communaux de développement commercial, à la lisibilité du texte et à l'absence de cohérence avec d'autres législations (e.a. le CoDT).

En octobre, l'Union agitait la sonnette d'alarme par rapport à la volonté wallonne de modifier le seuil à partir duquel la Wallonie serait exclusivement compétente pour octroyer les permis d'implantations commerciales, le faisant passer de 4.000 à 2.500 m². L'Union, auditionnée au Parlement wallon sur le projet de décret en janvier 2015, n'a eu de cesse de veiller à rétablir le premier seuil de compétence communale, en vain. Le Ministre a heureusement laissé la porte ouverte à un seuil plus adapté (et plus objectivé), et promis une évaluation du seuil dans les 2 ans.

Le décret wallon fut finalement adopté le 5 février 2015, enterrant définitivement la loi du 4 août 2004 et consacrant la régulation des implantations commerciales par la Wallonie.

Pour l'Union, cela représente l'aboutissement d'un processus de négociation étalé sur près de 5 années, au fil des lectures successives par le Gouvernement et le Parlement wallon. Ce marquage serré des autorités régionales a conduit à l'adoption de nombreuses revendications municipalistes :

La Cellule Aménagement du territoire
Philippe Pieters, Consultant, Chantal Van Dessel, Secrétaire, Thibault Ceder, Conseiller expert, Arnaud Ransy, Conseiller

- création de schémas communaux de développement commercial et reconnaissance des schémas existants,
- allègement de contraintes procédurales liées à la délivrance des permis d'implantations commerciales et responsabilisation des communes dans leur seuil de compétence,
- consultation de la commune concernée par un projet d'implantation commerciale d'ampleur,
- remise en état à la fin de l'exploitation,
- prise en compte des projets mixtes dans un respect du principe de subsidiarité et de l'autonomie communale,
- renforcement de la lisibilité et de la transversalité des textes (e.a. avec le Cwatupe/CoDT, le décret relatif au permis d'environnement et le Code de l'environnement).

L'ACTION SOCIALE

« Plus que jamais, la dignité doit rester au cœur de la Cité ! »

Au cours de cette année 2014, la Fédération des CPAS de l'UVCW a œuvré à de nombreux dossiers qui ont mobilisé toutes les énergies : tant celle du staff que celle du Comité directeur. Elle a travaillé avec nombre de ses membres, qu'ils en soient encore une fois remerciés.

La Fédération s'est notamment battue sur les enjeux suivants :

- hausse de 5 % (enfin) du remboursement du revenu d'intégration (inchangé depuis 1993) ;
- transferts de charge de l'Onem :
  - sanctions (+/- 54 millions € nets pour les CPAS - en retirant tous les subsides reçus -),
  - fins de droit des allocations d'insertion (coût estimé pour les CPAS en 2015 : 27,5 millions €),
  - dégressivité des allocations de chômage (coût estimé pour les CPAS en 2015 : 14 millions €) ;
- actualisation de la circulaire générale « droit à l'intégration sociale », datant de 2002 ;
- défédéralisation des maisons de repos et de la politique d'aide aux personnes âgées ;
- accompagnement, par la formation, de la réforme des grades légaux de CPAS

La Fédération a aussi publié un *Mémorandum régional « spécial CPAS »*, un *Mémorandum fédéral* commun aux Fédérations bruxelloise, flamande et wallonne et des analyses et avis critiques des déclarations gouvernementales.

Le 30 janvier 2015, la Fédération a organisé son Assemblée générale qui a réaffirmé à quel point les CPAS sont plus incontournables que jamais et a adopté une Déclaration de politique régionale (DPR) améliorée qui invite le Gouvernement wallon à consolider l'autonomie des CPAS et leur primauté en matière de politique sociale locale.

Voyez le rapport d'activités 2014 de la Fédération des CPAS et les *Mémorandums* sur www.uvcw.be/cpas.

L'ÉNERGIE

> L'Union a activement participé, entre 2011 et 2014, à l'évaluation de la réglementation PEB, insistant sur la simplification des procédures et la bonne articulation et intégration entre la législation PEB révisée et la matière des permis
>
> *Marianne Duquesne*

LES PRINCIPALES ACTIONS 2014

- Suivi du programme Communes énerg-éthiques
- Suivi des effets de la libéralisation du marché de l'énergie sur l'éclairage public
- Implantations d'éoliennes :
  - actualisation du cadre de référence éolien en Wallonie
  - développement d'une cartographie positive pour les implantations éoliennes
  - avant-projet de décret éolien
  - création d'un Fonds nature de compensation éolien
- Evaluation du Cwatupe, en lien avec la PEB
- Analyse d'impact de la hausse des quotas de certificats verts sur les pouvoirs locaux
- Impact de la modification du régime d'octroi des certificats verts pour les installations photovoltaïques < 10 kWc sur les projets d'investissement des pouvoirs locaux
- Financement des mesures de soutien au photovoltaïque et transparence des tarifs (mise en réserve des certificats verts excédentaires, Qualiwatt, OSP)
- Avant-projet de décret relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité
- Tarification progressive de l'électricité
- Nouvel arrêté Ureba et appel à projet Ureba exceptionnel
- Avant-projet de Plan wallon Air-Climat-Energie
- Délestage et risque de black-out : identification de l'impact pour les communes et prise en charge des surcoûts liés à la planification d'urgence
- Etablissement des lignes directrices tarifaires et de la méthodologie tarifaire transitoire pour la distribution d'électricité et de gaz et estimation de l'impact sur les dividendes énergétiques

LE DOSSIER-PHARE : LE DÉCRET PEB

La Wallonie a adopté fin 2013 un décret PEB relatif à la performance énergétique des bâtiments, transposant ainsi une directive de 2010 par laquelle l'Europe entendait imposer de nouvelles exigences pour la construction de bâtiments privés ou publics (rapport coût/efficacité adapté aux besoins du bâtiment, étude de faisabilité analysant de possibles systèmes de substitution à haute efficacité énergétique étendue à tous les bâtiments neufs, performance minimale pour tous les systèmes techniques du bâtiment, construction de bâtiments neufs à énergie quasi nulle pour fin 2020 - et même 2018 pour les bâtiments publics occupés par les autorités publiques) et imposer l'affichage du certificat PEB pour tous les bâtiments publics fréquemment visités par le public pour les bâtiments de plus de 500 m².

Dans ce contexte, à l'été 2011, l'Union a joué un rôle actif lors de l'évaluation de la réglementation PEB menée par l'administration wallonne, relayant les difficultés pratiques rencontrées sur le terrain par les villes et communes, mettant l'accent en particulier sur la nécessité de simplifier les procédures et de bien articuler la législation PEB révisée et la matière des permis.

L'Union a suivi avec grande attention tous les travaux ayant mené à l'adoption du décret PEB wallon, poursuivant son action vigilante jusqu'à la publication des arrêtés d'exécution en mai 2014. Ainsi, en mars 2014, elle a adressé un avis au Ministre wallon de l'Energie, dans lequel elle exprimait une série de revendications, dont au final un grand nombre ont été rencontrées et traduites dans les dispositions réglementaires PEB.

L'Union voulait ainsi un délai d'entrée en vigueur réaliste, pour laisser le temps aux acteurs concernés (architectes, responsables PEB) de se former aux changements. Revendication entendue, puisque l'entrée en vigueur a été fixée au le 1er mai 2015. A ce sujet, l'Union estimait une formation indispensable

pour le responsable PEB. Elle obtenait une formation obligatoire, assortie de la réussite d'un examen pour obtenir l'agrément.

L'obligation de disposer du certificat PEB est limitée à la vente et à la location et prévoit une exception en cas d'acquisition pour démolition moyennant le respect de certaines conditions. C'était également une demande expresse et de bon sens de l'Union, pour éviter des cas absurdes (certificat PEB obligatoire lors de l'achat d'un bâtiment à démolir, de donation, d'apport à la communauté du mariage...). Une procédure spécifique de certification PEB pourra en outre, grâce à une demande de l'Union, être envisagée pour les logements des SLSP.

Victoire également de l'Union en ce qui concerne le certificat PEB pour affichage dans les bâtiments publics ouverts au public, car il consacre le rôle de certificateur interne de bâtiment public et un certificat basé sur des données de consommation (au lieu de la description technique du bâtiment). Satisfaction aussi quant aux délais d'affichage : 36 mois pour les écoles et les bâtiments d'accueil de la petite enfance et 24 mois pour les autres affectations. L'Union réclamait minimum 24 mois (au lieu de 15 initialement prévus).

L'Union a enfin vu rencontrer ses desiderata au niveau de la procédure : une identification plus facile du déclarant PEB (ce sera le titulaire du permis) et une meilleure synchronisation entre la prise en compte des exigences PEB et la délivrance des permis (la déclaration PEB initiale doit être rentrée avec le permis, et non plus 15 jours avant le début des travaux).

Finalement, seul le volet relatif aux sanctions laisse un goût amer aux municipalistes. Le décret renforce le pouvoir de contrôle et de sanction régional, avec une latitude laissée aux communes d'y participer. Si l'intention était louable, le mécanisme décidé s'avère trop dissuasif : le montant de l'amende administrative infligée par la commune suite au constat d'une infraction PEB ne lui revient que si elle assume seule la rémunération de l'agent qui inflige. De quoi décourager les communes volontaristes bénéficiant de conseillers en énergie ou de conseillers en aménagement du territoire et urbanisme, etc.

La Cellule énergie
Marianne Duquesne, Conseiller,
Véronique Bierlaire, Secrétaire

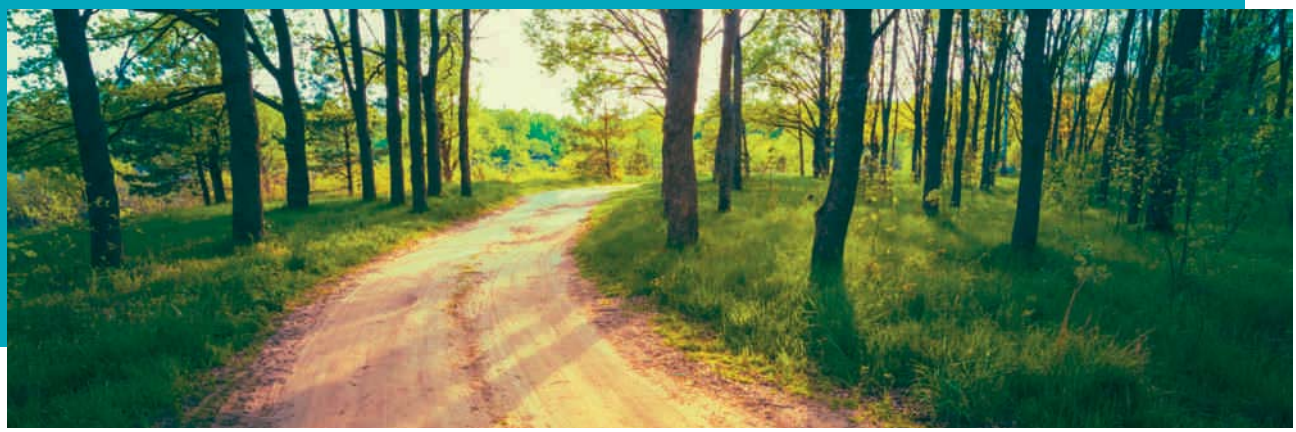

L'ENVIRONNEMENT

> Réduction des pesticides : préférer la politique des petits pas, pour aboutir à un résultat durable
> *Christel Termol*

LES PRINCIPALES ACTIONS 2014

- Délinquance environnementale :
  - subventionnement des agents constatateurs
  - avis sur le projet de réforme du régime de lutte contre la délinquance environnementale (décr. 5.6.2008)
- Police des établissements classés : processus de dématérialisation
- Permis d'environnement :
  - composition des demandes relatives aux épreuves de sports moteur
  - conditions intégrales et sectorielles nouvelles
- Évaluation du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural et réforme du PCDR - projets d'arrêtés et projet de circulaire
- Mise en œuvre de la directive-cadre Eau

- Natura 2000 :
  - réforme du régime de prévention
  - problématique des zones urbanisables
  - problématique du précompte immobilier
- Chasse :
  - suivi des réformes du régime de la chasse et des conseils cynégétiques
  - projet d'arrêté fixant les modalités d'agrément et de fonctionnement des conseils cynégétiques
- Déchets :
  - évolution du régime du coût-vérité des déchets
  - élaboration du Plan wallon des déchets - horizon 2020
  - plan d'investissements des infrastructures de gestion de déchets
  - avant-projet d'arrêté instaurant une obligation de tri pour certains déchets spécifiques non ménagers
  - avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 18 mars 2004 interdisant l'enfouissement technique de certains déchets et fixant les critères d'admission des déchets en CET
  - participation du Fonds Fost Plus à la gestion des déchets sauvages
  - avant-projets d'arrêtés relatifs aux sous-produits et à la sortie de statut de déchet
  - avis de l'UVCW relatif à l'avant-projet d'arrêté instaurant une obligation de tri pour certains déchets
- Rédaction d'un code de conduite sur les plantes invasives
- Compétences en matière de gestion des cours d'eau non navigables
- Stratégie régionale de développement durable - Agenda local 21
- Sols :
  - avant-projet de décret modifiant le décret sols
  - projet d'arrêté relatif à la gestion des terres excavées
  - renforcement des politiques de prévention en matière de coulées de boue
- Avant-projet et projet de Code wallon de l'agriculture
- Avant-projet de plan wallon Air-Climat-Energie
- Ventes de bois en parcs à grume
- Projet de loi visant à modifier 8 réglementations en lien avec l'agriculture, dont l'arrêté royal du 22 février 2001 organisant les contrôles effectués par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaine alimentaire (AFSCA)

LE DOSSIER-PHARE : L'INTERDICTION DE L'UTILISATION DES PESTICIDES

En 2009 déjà, une directive européenne s'attachait à réglementer l'utilisation des pesticides dans une optique de développement durable. En septembre 2013, la Wallonie transposait ce prescrit européen via un décret et un arrêté limitant strictement l'usage des produits phytopharmaceutiques, particulièrement dans les lieux publics ou les lieux privés fréquentés par un public « vulnérable » (crèches, hôpitaux, etc.).

Dès ce moment, la gestion locale des espaces publics en Wallonie était appelée à connaître de profonds changements de pratiques, vu l'interdiction totale, au 31 mai 2019, du recours aux produits phytos (dont les herbicides) pour leur entretien ou leur gestion.

Les bouleversements imposés aux villes et communes ne touchaient pas seulement aux habitudes d'entretien (sauf pour les communes déjà impliquées notamment dans un Plan Maya) mais impliquaient aussi des investissements importants dans des techniques alternatives, dans des délais très brefs.

L'Union ayant insisté pour un phasage auprès du Ministre de l'Environnement, le législateur wallon a donc sagement prévu une réduction par paliers, avant le « zéro phyto » imposé pour l'horizon 2019. Des jalons étaient ainsi posés au 1er juin 2014 pour les terrains publics, et au 1er septembre 2014 pour les parcelles privées. Aux termes de l'arrêté wallon, pour pouvoir continuer à traiter chimiquement certaines zones entre juin 2014 et mai 2019, les communes doivent appliquer un plan de réduction du recours aux produits phytopharmaceutiques dans les espaces publics et définir les mesures pratiques assurant plus de sécurité pour la santé humaine et l'environnement.

Dans la même logique de simplification administrative, l'Union a poussé à abandonner l'envoi annuel de l'état d'avancement du plan de réduction par les municipalités et a rappelé la Wallonie à ses obligations de communication envers les citoyens, les communes assurant l'information quant aux changements en gestation dans l'entretien de leurs espaces publics.

Fidèle à ses bonnes habitudes, l'Union a créé quantité d'outils pour ses membres, les accompagnant dans cette marche vers le « zéro phyto ». Elle a élaboré des fiches pratiques, a multiplié les actualités sur son site internet à chaque étape importante. L'information a été très soignée, au travers d'articles, de questions et de bonnes pratiques dans le *Mouvement communal*, et d'un ouvrage paru en mai 2014.

La formation ne fut pas en reste, l'Union ayant organisé plusieurs ateliers spécifiques pour ses membres. Ils ont connu un réel succès de participation.

La Cellule environnement
Tom De Schutter, Directeur, Christel Termol, Conseiller, Arnaud Ransy, Conseiller, Marie Déom, Secrétaire, Gwenaël Delaite, Conseiller

L'EUROPE ET L'INTERNATIONAL

> Minds are like parachutes, they work best when open
> *Thomas Dewar*

LA COOPÉRATION EUROPÉENNE

L'Union facilite l'accès des communes wallonnes à la scène européenne en leur donnant accès, dans un contexte complexe et changeant, à :

- un recensement permanent des appels à projets européens destinés aux autorités locales ;
- des fiches synthétiques et conviviales présentant les programmes européens 2014-2016 ;
- un répertoire actualisé des projets internationaux exemplaires des communes wallonnes ;
- une base de données des institutions étrangères à la recherche de partenaires wallons.

A la demande, l'Union appuie directement les communes wallonnes dans l'élaboration de leurs projets européens. Elle les encadre ainsi dans des programmes centralisés tels que L'Europe pour les citoyens (dont l'action de jumelage de villes), les assistant et conseillant dans l'élaboration de leur dossier de candidature. Chaque année, plusieurs dossiers examinés par nos Services sont ainsi sélectionnés par la Commission européenne.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Quant à la solidarité internationale Nord-Sud, elle prend une place croissante dans le cœur et les actions des communes wallonnes. Pour cette raison, le Service Europe-International a continué d'assister activement les membres désireux de répondre aux appels lancés par Wallonie-Bruxelles International (WBI), en vue soit de développer des projets de coopération décentralisée dans les pays du Sud, soit de mettre en œuvre une action d'éducation au développement. En 2014, 3 nouveaux projets communaux ont été sélectionnés et ont bénéficié de subventions de WBI.

En outre, le Service Europe-International, quoique pris dans la tourmente du débat sur les compétences usurpées et les réductions du budget de l'Etat, a poursuivi le Programme fédéral de coopération internationale communale (CIC) pour 2014-2016, et ainsi les 22 partenariats impliquant des communes émargeant au budget wallon.

Communes Nord	Communes Sud
BÉNIN	
Arlon	Bembereke
Bouillon	Savalou
Huy	Natitingou
Tintigny	Djidja
Virton	Tchaourou
BURKINA FASO	
Fernelmont	Tiebele
Lessines	Arrondissement n° 2 de Bobo-Dioulasso
Leuze-en-Hainaut	Arrondissements n° 1 et 2 de Ouagadougou
Oupeye	Gourcy
Ramillies	Kombissiri
Woluwe-Saint-Pierre	Arrondissement n° 3 de Ouagadougou
MAROC	
La Hulpe	Gourrama
RDC	
Court-Saint-Etienne	Kasa Vubu
Flémalle	N'Djili
Herve	Ngaliema
Liège	Lubumbashi
Namur	Masina
Olne	Matete
Walhain	Madimba
SENEGAL	
Hastière	Léona
Gembloux	Diourbel

LE DOSSIER-PHARE : LA RECONDUCTION DU PROGRAMME CIC 2014-2016

Le 31 janvier 2014, le Service Europe-International introduisait auprès de la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) sa proposition de Programme de coopération internationale communale (CIC) pour 2014-2016.

Après une approbation administrative dès fin avril, divers aléas suspendaient pendant plusieurs mois la validation politique. L'action opiniâtre de l'Union pour débloquer ce dossier a finalement porté : un arrêté royal du 4 novembre consacrait enfin le démarrage de la phase 2014-2016 du Programme (près de 5.200.000 €), permettant aux participants de (re)démarrer leurs travaux.

De quoi mobiliser les ressources financières (endogènes et exogènes) et structurer les ressources humaines (Bénin), développer l'état civil (Burkina Faso et RDC), mener l'action sociale (Maroc) et soigner le développement économique local (Sénégal).

L'originalité de ce Programme - très apprécié de la Coopération belge et des parties prenantes - portera encore davantage sur une articulation des activités menées au niveau local, intégrant la réalité propre à la commune partenaire du Sud, avec des travaux collectifs pensés, voire mis en œuvre, à l'échelle des plateformes pays (p. ex. la définition de normes communes de fonctionnement des Services d'Etat civil ou le développement de logiciels de gestion communs). Une responsabilisation progressive des partenaires africains dans la dynamisation et la coordination des plateformes est également prévue, à géométrie variable selon les pays.

Enfin, la gestion du Programme devait être modernisée, en vue de simplification administrative et pour satisfaire aux exigences de la Coopération belge en termes de suivi. Le respect de ces exigences conditionne l'obtention de l'agrément permettant aux acteurs, dont les Associations de Villes et Communes, de rester partenaires de la Coopération belge au-delà de 2016. Le Service Europe-International a dès lors développé un logiciel de gestion, à disposition de tous les partenaires. Réelle innovation, un espace informatique propre et totalement sécurisé permet aux communes partenaires et à l'Union de partager l'information en toute transparence.

LES FINANCES LOCALES ET LA FISCALITÉ

> L'UVCW a bataillé tout au long de l'année 2014 pour obtenir une adaptation des normes européennes de comptabilité publique, enjeu essentiel pour préserver la capacité à investir des pouvoirs locaux, gravement menacée
>
> *Katlyn Van Overmeire*

LES PRINCIPALES ACTIONS 2014

- Proposition de loi en matière de précompte mobilier : action vers les parlementaires fédéraux
- Eoliennes : l'Union sort un modèle de règlement-taxe pour ses membres
- Additionnels communaux à la taxe de circulation : courrier à la DGO7
- Rencontre avec le cabinet du Ministre fédéral des Finances en matière de frontaliers, de fiscalité additionnelle et de précompte immobilier
- Circulaire budgétaire : avis du CA de l'Union au Ministre Furlan
- Précompte immobilier/Belgacom : avis du CA de l'Union au Ministre Furlan
- Points APE : courrier au Gouvernement wallon
- Privatisation de Belfius : courrier au Ministre fédéral des Finances
- Lancement de l'Observatoire des Finances locales

> Il est primordial de permettre aux communes de pouvoir continuer à investir en demandant, à leur égard, un assouplissement des règles utilisées pour évaluer leur situation financière afin de tenir compte du rôle moteur qu'ils jouent sur l'économie locale en tant que premier investisseur public
>
> *Alexandre Maitre*

LE DOSSIER-PHARE : LA TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE - LA NORME SEC EUROPÉENNE

Très impliquée, et même franchement à l'initiative, l'Union a sensibilisé et mobilisé son interlocuteur privilégié et relais naturel à l'échelon européen : le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE).

Il a fallu quantité d'avis (au CCRE, à l'UE et aux présidents de partis), de réunions et de groupes de travail (avec le CCRE, avec les députés européens francophones), de communiqués de presse, pour arriver à porter la voix des villes et communes jusqu'aux décideurs européens. A Rome, le 17 décembre 2014, au sein du Comité directeur du CCRE, c'est donc très naturellement qu'est revenu au Président de l'UVCW le légitime honneur de proposer une motion.

Cette motion, adoptée par les présidents de 28 associations de villes et communes européennes, exigent que l'Union européenne adopte des normes comptables qui sauvegardent la capacité des pouvoirs locaux à investir et, par là, qui leur permettent d'apporter leur essentielle contribution à une relance européenne tant attendue.

Faut-il rappeler que 2/3 des investissements publics dans l'Union européenne sont assurés par les collectivités territoriales ?

Le message porté par les villes et communes est sans équivoque : la comptabilité européenne (la norme SEC) freine les investissements locaux et, en conséquence, porte gravement atteinte aux services publics de proximité et à l'économie.

Pour les services de proximité, comment encore financer les crèches, les écoles, les maisons de repos et de soins pour personnes âgées, les hôpitaux, les routes et réseaux de transport ?

Quant à l'économie locale, à cause des contraintes européennes, les investissements des communes wallonnes ont diminué de près de 20 % deux années consécutives, et les carnets de commandes de nos PME se vident !

Par cette déclaration, les municipalistes demandent d'une seule voix à la Commission européenne d'examiner les marges de flexibilité qu'offre le Pacte de stabilité et d'autoriser, dans la réglementation de surveillance budgétaire, les dépenses publiques liées à la mise en œuvre des fonds structurels et des programmes d'investissements (développement économique durable, infrastructures de mobilité, logements publics, équipements de santé et d'inclusion sociale...).

Les municipalistes européens invitent également les Fédérations représentatives des entreprises à se mobiliser à leur côté, ainsi que leurs Gouvernements régionaux et leurs Etats, pour qu'ils interviennent avec eux auprès de l'Europe pour obtenir cette flexibilité.

En Wallonie, les choses bougent puisque l'Union wallonne des Entreprises (UWE) et la Confédération de la Construction (CCW) travaillent de concert avec l'UVCW dans ce but. La Région porte également un message fort en ce sens.

L'UVCW organisera d'ailleurs en 2015, en étroite collaboration avec le Ministre wallon des Pouvoirs locaux et avec Belfius, l'UWE et la CCW un colloque sur le thème.

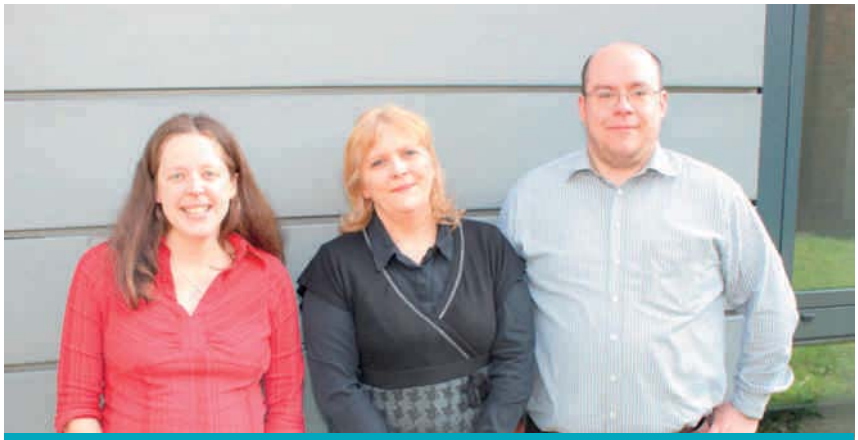

La Cellule Finances/Fiscalité
Katlyn Van Overmeire, Conseiller, Anne Filleul, Secrétaire, Mathieu Lambert, Conseiller expert

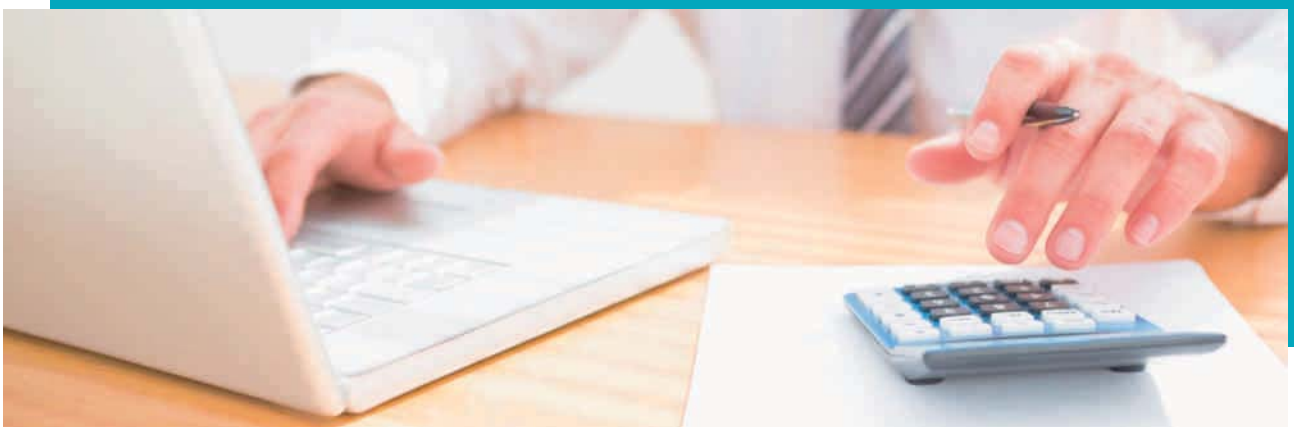

LES INTERCOMMUNALES ET LES MODES DE GESTION

> Au cœur de la mise en œuvre de l'intérêt communal, les intercommunales mènent des missions d'importance capitale pour les citoyens, les entreprises et la gestion du territoire. Leur permettre d'assurer l'efficience et la performance de leur fonctionnement dans le cadre d'une bonne articulation avec les politiques communales constitue dès lors un enjeu fondamental pour l'UVCW
>
> *Alexandre Maitre*

LES PRINCIPALES ACTIONS 2014

- Réforme des intercommunales : avis du CA de l'Union au Ministre wallon des Pouvoirs locaux, au Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces (CSVCP) et aux intercommunales membres
- Obligations des mandataires d'intercommunales : courriel à l'Inasti
- Comités de secteur : note de l'Union à la Commission permanente des intercommunales
- Soumission des intercommunales à l'impôt des sociétés (Isoc) : courrier de l'Union au Premier Ministre et réunion de la Commission permanente des intercommunales
- Le groupe de travail « intercommunales » interne à l'Union, actif depuis 2012, donne naissance à un centre de connaissances et un comité permanent

LE DOSSIER-PHARE : DE NOUVEAUX OUTILS POUR LES INTERCOMMUNALES

A la demande des intercommunales membres, l'Union a mis en place un dispositif pour renforcer la concertation et le partenariat, sur base de plusieurs outils nouveaux .

Un centre de connaissances des intercommunales

Parmi les missions du Centre de connaissances :

- fournir toute l'expertise nécessaire pour traiter les dossiers importants pour les intercommunales (thématiques globales transversales les intéressant toutes ou dossiers spécifiques à un secteur) et, le cas échéant, réaliser des études prospectives ;
- déterminer les actions à mettre en œuvre pour améliorer les compétences au sein des intercommunales (formations, informations...).

Les ressources du Centre de connaissances traduisent un équilibre entre partenaires :

- un secrétariat assuré par l'UVCW (Alexandre Maitre, Directeur Gouvernance locale),
- la Cellule Intercommunales de l'UVCW (Charlotte Bontemps, Conseiller UVCW),
- l'expertise des intercommunales, à disposition selon les thématiques traitées,
- l'apport complémentaire des conseillers de l'Union, selon les matières,
- un extranet/espace ressources,
- une Commission permanente réunissant directeurs généraux (ou leurs délégués),
- des groupes de travail spécifiques à un domaine (déchets, eau, etc.).

Les groupes de travail mis en place par l'Union peuvent accueillir des représentants intercommunaux (sur des thématiques intéressant tous les pouvoirs locaux, p. ex. les marchés publics).

La Commission permanente réunit les DG d'intercommunales et/ou de leurs délégués (intercommunales de développement économique, de déchets, d'eau-distribution et assainissement d'énergie...). Elle accueille également les présidents des faîtières de secteurs (Wallonie développement, Copidec, Aquawal, Intermixt et Inter-Régies).

L'Union assure le secrétariat et l'animation de la Commission permanente

des intercommunales, qui joue un rôle moteur :

- elle dispose d'une autonomie dans le choix et le traitement des dossiers et peut proposer des avis d'initiative au CA de l'Union. Elle peut prendre l'initiative d'une rencontre avec le Bureau sur l'un ou l'autre dossier prioritaire ;
- elle peut déterminer les actions à mettre en œuvre pour améliorer les compétences au sein des intercommunales (formations, informations...) ;
- elle peut créer des groupes de travail spécifiques ;
- elle peut envoyer des représentants d'intercommunales dans les différents groupes de travail organisés par ailleurs par l'Union.

Une plateforme de concertation

Semestriellement, et chaque fois que la nécessité s'en fait sentir, une concertation a lieu entre le Bureau de l'UVCW et une délégation de la Commission permanente des intercommunales, sur les thèmes qui ont trait au fonctionnement des intercommunales ou présentant un intérêt pour celles-ci.

Cette Commission a déjà été saisie de dossiers importants : les comités de secteur, la formation des administrateurs d'intercommunales et, bien évidemment, le dossier de la taxation des intercommunales à l'impôt des sociétés (Isoc).

La Cellule Intercommunales/Modes de gestion
Charlotte Bontemps, Conseiller, Chantal Van Dessel, Secrétaire, Marie-Laure Van Rillaer, Conseiller

LE LOGEMENT

> Le lobbying de l'UVCW a permis d'obtenir des garanties quant à l'absence de sanctions pour une majorité de communes
>
> *Alexandre Ponchaut*

LES PRINCIPALES ACTIONS 2014

- Ancrage communal :
  - suivi des décisions et mise en œuvre de l'ancrage 2014-2016
  - suivi des projets de *community land trust*
  - mécanisme de sanctions des communes et des opérateurs : suivi et participation à la chambre de recours
  - avant-projets d'arrêté relatif à l'octroi d'une aide en vue de l'équipement d'ensemble de logements
- Attribution des logements sociaux :
  - mise en œuvre de l'arrêté du 8 mai 2014
  - circulaire SWL relative à l'application de l'arrêté du 8 mai 2014
  - propositions de modifications des règles d'attributions des logements sociaux
  - réforme du mécanisme d'attribution (groupe de travail conjoint SWL-UVCW)
- Réforme du loyer social (groupe de travail conjoint UVCW - SWL)
- Prise en gestion de logements

LE DOSSIER-PHARE : LES SANCTIONS EN MATIÈRE D'ANCRAGE DU LOGEMENT

Le Gouvernement wallon a la volonté de développer le logement à loyer modéré pour faire face au défi démographique des années à venir. Dans cette optique, la Wal-

lonie soutient la construction de logements via les pouvoirs locaux et les sociétés de logements de service public (SLSP). Mais l'autorité régionale a aussi prévu, par un arrêté du 12 décembre 2013, un mécanisme de sanctions financières à leur égard en cas de non-respect des objectifs fixés.

En vertu de ce texte, les villes et communes doivent inscrire, dans leur programme d'ancrage de logement, des projets de nature à atteindre 3 objectifs régionaux :

- disposer au moins de 10 % de logement public sur leur territoire ;
- disposer, sur leur territoire, d'au moins un logement de transit pour 5.000 habitants et au minimum 2 logements de transit (pour le 31.12.2016) ;
- pour les communes disposant de moins de 5 % de logements publics sur leur territoire, obtenir, par l'intermédiaire d'une agence immobilière sociale (AIS) ou d'une SLSP, la prise en gestion ou en location d'au moins un logement par an (pour le 1.1.2015).

Les sanctions financières, qui atteignent le plus souvent 10.000 € par logement manquant et par an, sont prévues dans plusieurs cas :

- absence de dépôt de programme d'ancrage,
- programme d'ancrage proposant la création d'un nombre de logements inférieur au nombre minimum fixé par le Gouvernement,
- programme d'ancrage dont le refus de certains projets par la Wallonie ne permet pas la création du nombre minimum de logements fixé par l'autorité régionale,
- dépassement des délais pour la création de logements, sans qu'une demande de prolongation n'ait été acceptée par le Ministre du Logement,
- abandon de projet, sans acceptation par le Ministre du Logement,
- absence de prise en gestion par une AIS ou une SLSP.

L'autorité régionale a prévu, dans certains cas, la possibilité pour le collège de la commune sanctionnée de déposer un recours devant une chambre régionale, où l'UVCW siège comme observateur.

En avril 2014, le Gouvernement wallon a tranché quant aux plans d'ancrage communaux, décidant d'accorder ou non des subsides aux différents projets proposés. L'Union a constaté qu'une grande part de villes et communes wallonnes pourraient être frappées de sanctions pour non-atteinte des objectifs : plus de 90 municipalités menacées, dont 40 en raison de refus de projets par l'autorité wallonne elle-même !

En pleine formation des majorités régionales (juillet 2014), l'Union a dénoncé les effets potentiellement pervers du mécanisme, frappant certes une minorité de communes récalcitrantes, mais aussi une grande majorité de communes qui pourraient concourir aux objectifs régionaux, mais que la Wallonie n'a pas soutenues (projets refusés, non-mise à disposition de terrains appartenant à la SWL, etc.) ou qui ont rencontré des obstacles indépendants de leur volonté (délais trop brefs).

L'iniquité du système de sanctions pour les entités rurales a également été pointée du doigt par l'Union. En effet, si beaucoup de petites communes rurales n'ont pu atteindre les objectifs assignés, pour nombre d'entre elles la demande en logement public est faible ou inexistante et les enjeux locaux en matière de logement diffèrent de ceux de la Région (développement de logements tremplins...).

L'Union a en outre donc proposé de substituer, à cette sanction financière, la possibilité, pour les communes, de déposer un programme alternatif, en fonction de leur situation effective et dans un délai raisonnable, pour créer effectivement du logement sur leur territoire.

Saisie par une trentaine de communes d'un recours administratif contre la décision régionale refusant leurs projets, la Chambre de recours s'est réunie le 25 juillet 2014.

Cette séance a permis des avancées positives et une clarification. Grâce au travail actif de l'Union dans la défense de leurs intérêts, un certain nombre de communes ont obtenu la garantie et la confirmation écrite qu'elles ne feraient pas l'objet de sanctions : celles ayant proposé des programmes comptant un nombre suffisant de projets recevables, quand bien même leurs projets auraient été refusés par le Gouvernement wallon.

L'Union a en outre obtenu de haute lutte l'assurance que les circonstances propres de la commune seront prises en compte. Ainsi, l'absence de demande de logements publics sur le territoire de la commune concernée pourrait conduire à l'absence de sanctions.

Il s'agit là de 2 garanties demandées de longue date par l'Union pour éviter une application stricte et aveugle du mécanisme de sanctions, notamment à l'égard des communes volontaristes.

La Cellule Logement
Alexandre Ponchaut, Conseiller, Chantal Van Dessel, Secrétaire, Thibault Ceder, Conseiller expert

L'UVCW AU SERVICE DES SLSP

Membres de l'Union depuis 2008, les sociétés de logement de service public (SLSP) se voient proposer un ensemble de services sur mesure pour les appuyer au mieux dans leurs missions et veiller à leurs intérêts.

Ainsi, elles bénéficient d'un service d'assistance-conseil dans toutes les matières liées à leur gestion (personnel-RH, logement, patrimoine, finances-comptabilité, marchés publics, fonctionnement organique des scrl...). En 2014, près de 600 questions de SLSP ont trouvé réponse. N'hésitez jamais à faire appel à la Cellule SLSP (081/240.619 - slsp@uvcw.be).

En termes d'information, les SLSP ont accès au *Mouvement communal*, mensuel de l'UVCW, et à nos newsletters (*Trait d'Union*, *Info-Logement* et autres newsletters thématiques sur simple demande).

En termes de formations, des sessions annuelles sont dédicacées aux SLSP (en 2014 : formation en gestion de projet), une Rencontre du Logement leur est réservée et elles peuvent jouir de l'ensemble de l'offre de formations de l'Union.

Enfin, en termes de défense des intérêts des SLSP, un Comité permanent paritairement composé d'élus et de directeurs-gérants, pluraliste et rendant compte de la diversité du secteur du logement social en Wallonie, prépare des avis sur des dossiers politiques pour le Conseil d'administration de l'UVCW, et est chargé de définir les positions du secteur au niveau de la Commission paritaire 339. Cette structure de représentation est complétée de groupes de travail et bénéficie d'un protocole de collaboration avec l'AWaL (Association wallonne du Logement, représentant les Directeurs-gérants des SLSP), lequel renforce l'expertise et le caractère pragmatique des positions de l'UVCW pour le secteur.

MÉMORANDUM SLSP 2014 : PAS D'AVENIR SANS [R]ÉVOLUTION !

Le millésime 2014 a sans conteste été marqué, au niveau du travail du l'Union pour les SLSP, par l'élaboration, la promotion et la défense de son Mémorandum sectoriel spécifique aux SLSP.

Ce texte porte 4 revendications-phares pour le secteur :
- une autonomie de gestion accrue pour les SLSP,
- la nécessité d'une réforme du loyer social et la prise en charge du coût du loyer social par la Wallonie,
- la nécessité d'un vaste programme de construction et de rénovation de logements publics, couplé à une réduction des charges pesant sur les SLSP,
- le développement du rôle de promoteur immobilier pour les SLSP.

L'Union a pris son bâton de pèlerin pour présenter son Mémorandum spécifique aux partis, aux formateurs, et au Ministre wallon nouvellement en charge du Logement, Paul Furlan.

La DPR fait la part belle aux revendications des SLSP, contraintes toutefois par un contexte budgétaire difficile. Ainsi, la DPR reprend la nécessité d'une plus large autonomie des SLSP pour une meilleure mixité sociale dans le logement public, la réforme du loyer social, le développement du rôle de promoteur immobilier des SLSP, et la volonté de réduire les charges pesant sur le secteur et de rééquilibrer les droits et devoirs des locataires de logements publics !

L'Union participe aux groupes de travail de mise en œuvre de la DPR, pilotés par le Ministre du Logement. L'Union peut y suivre l'avancement des réformes et lancer des solutions pour le secteur.

UN PROTOCOLE DE COLLABORATION AVEC LA SWL : DES PROPOSITIONS DE RÉFORMES DES LOYERS ET DES ATTRIBUTIONS EN LIGNE DE MIRE !

L'année 2014 a été marquée par la signature d'un protocole de collaboration entre la Société wallonne du Logement et l'UVCW, afin de maximiser la concertation au bénéfice du secteur. Un Comité stratégique se saisira de toutes les questions et circulaires préoccupant les SLSP.

Un des groupes de travail du Comité stratégique proposera au Ministre un nouveau modèle en matière d'attribution (permettant une meilleure mixité sociale et plus d'autonomie pour les SLSP), et un autre, une nouvelle méthode de calcul du loyer (basé notamment sur la valeur économique du bien, à laquelle seront assortis des abattements liés à la situation sociale des locataires). Ces groupes accompagneront et évalueront les deux réformes, majeures pour le secteur.

DES REVENDICATIONS CIBLÉES POUR LE SECTEUR

Au-delà du *Mémorandum des SLSP*, l'Union n'a eu de cesse de proposer, au Gouvernement wallon et à la SWL, des améliorations au cadre législatif et aux outils facilitant le travail quotidien des SLSP et amplifiant leur action, au cœur de la politique du logement en Wallonie.

En 2014, les dossiers suivants ont ainsi été suivis :
- avant-projets d'arrêté relatif à l'octroi d'une aide aux SLSP et aux personnes morales en vue de l'équipement d'ensemble de logements ;
- ancrage communal et mise en œuvre des sanctions y liées
- *community Land Trust* : suivi de la mise en œuvre des projets ;
- attribution des logements sociaux :
  - mise en œuvre de l'arrêté du 8 mai 2014,
  - circulaire SWL relative à l'application de l'arrêté du 8 mai 2014,
  - propositions de modifications des règles d'attribution,
  - réforme du mécanisme d'attribution ;
- réforme du loyer social ;
- prise en gestion de logements par les SLSP ;
- équilibre financier du secteur du logement social wallon ;
- accès des SLSP à la Banque Carrefour de la Sécurité sociale (BCSS) ;

- référents sociaux : évaluation du dispositif, propositions de modification du régime ;
- report de l'utilisation obligatoire du CCT BW2022 pour les travaux de rénovation et de construction des logements publics ;
- mise en œuvre d'un régime de certification spécifique pour les logements publics ;
- cadastre du logement public : suivi de la mise en place au sein des SLSP, et participation aux organes de pilotage ;
- suivi des travaux de la Commission paritaire 339 (négociations en cours - non encore abouties - de CCT relatives au salaire minimum, à l'indexation et à la délégation syndicale).

La Cellule SLSP
Mathieu Lambert, Conseiller expert, Katlyn Van Overmeire, Conseiller, Tom De Schutter, Directeur, Chantal Van Dessel, Secrétaire, Alexandre Ponchaut, Conseiller, Charlotte Bontemps, Conseiller, Thibault Ceder, Conseiller expert, Sylvie Smoos, Conseiller

LES MARCHÉS PUBLICS

Marchés publics et concessions de services publics : pour une transposition intelligente et praticable des directives

Alexandre Maitre

LES PRINCIPALES ACTIONS 2014

- Participation très active à la Commission fédérale des Marchés publics
- Achat de médicaments par les maisons de repos : réunion à la DGO5, travail sur la circulaire ministérielle
- Directive efficacité énergétique : courriel à la Commission fédérale des Marchés publics
- Responsabilité solidaire des dettes sociales, fiscales et salariales appliquées aux pouvoirs adjudicateurs : courrier au Gouvernement wallon et aux présidents de partis, réunion au cabinet du Ministre fédéral, circulaire aux directeurs généraux
- Clauses ESE : courriel aux parlementaires fédéraux
- Digiflow : courrier à la DGO5
- Délais de paiement : participation active de l'UVCW au groupe de travail de la DGO5
- Arrêtés de réparation des 7 février et 22 mai 2014 : relecture vigilante en Commission fédérale des Marchés publics

LE DOSSIER-PHARE : LES NOUVELLES DIRECTIVES EUROPÉENNES MARCHÉS PUBLICS

Le 15 janvier 2014, le Parlement européen adoptait les nouvelles directives « marchés publics », signant la fin d'un parcours entamé en décembre 2011. Par un actif travail de lobbying et de sensibilisation en amont de la décision, l'UVCW a obtenu de haute lutte la consécration et la sécurisation des mécanismes de coopération entre pouvoirs

adjudicateurs (convention de collaboration et *in house*) dans le nouveau prescrit européen.

Il restait toutefois à se montrer très vigilant au niveau de sa transposition en droit belge et dans la réglementation wallonne, ce que l'UVCW s'est attachée à faire tout au long de l'année 2014 au sein de la Commission fédérale des Marchés publics, dont les travaux devraient aboutir au dépôt d'un projet de loi au Parlement fédéral au printemps 2015.

LA COOPÉRATION PUBLIC-PUBLIC DÉSORMAIS CODIFIÉE

Les exceptions jurisprudentielles concernant la coopération entre pouvoirs publics (*in house* et contrat de coopération) constituaient un point essentiel des directives en projet, mais l'interprétation rigide de la Commission européenne faisait peser une menace sur diverses formes de synergies - existantes et à venir - entre pouvoirs locaux.

Grâce à l'action de l'Union, avec ses partenaires du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), les textes finalement votés à Bruxelles prennent incontestablement mieux en compte les réalités des pouvoirs locaux à l'égard des règles de coopération public-public.

L'UNION POURSUIT SON ACTION AUX NIVEAUX FÉDÉRAL ET WALLON

Notre pays a aussi toujours eu une fâcheuse tendance à se profiler en 1er de classe, transposant à l'excès les cadres généraux définis par l'Europe. Cette manie du « gold plating » (« plaquage or » en jargon européen) est souvent préjudiciable aux autorités locales, aux citoyens, et entreprises, bombardés de lourdeurs administratives, de surcoûts et d'insécurités juridiques évitables.

Il était donc essentiel d'aborder la transposition (au plus tard pour 2016) en tenant compte de son impact sur les entités, quotidiennement contraintes de passer des marchés et d'en surveiller l'exécution, et sur nos entreprises locales soumissionnaires et adjudicataires.

En plus de l'action constante au sein de la Commission fédérale des Marchés publics, un courrier commun des 3 Unions (AVCB, UVCW et VVSG) a été expédié au Premier Ministre en mai 2014 et un autre a été adressé au Gouvernement wallon en novembre 2014. Dans les deux cas, il s'agissait de rappeler aux politiques l'engagement, porté par l'accord de gouvernement, de transposition a minima des directives européennes. Bref, de se livrer à une lecture intelligente et pragmatique des obligations, les limitant au strict nécessaire, afin de ne pas pénaliser l'action des pouvoirs locaux sur le terrain.

L'Union a plaidé pour ne pas imposer aux pouvoirs adjudicateurs, ni aux soumissionnaires et adjudicataires, des formalités que l'Europe n'a pas considérées comme justifiées, sauf lorsque cette application représente une réelle plus-value pour les praticiens.

Il n'est pas tolérable d'écraser les pouvoirs adjudicateurs, singulièrement locaux, et les entreprises wallonnes désireuses d'investir le secteur des marchés publics, sous des couches de formalismes coûteuses et incapacitantes. L'efficience de nos services publics, et la santé de notre économie n'ont pas besoin de ces difficultés complémentaires.

La Cellule Marchés publics
Chantal Van Dessel, Secrétaire, Charlotte Bontemps, Conseiller, Sylvie Bollen, Conseiller expert, Marie-Laure Van Rillaer, Conseiller, Mathieu Lambert, Conseiller expert

MARCHÉS PUBLICS : DES OUTILS ET UN SERVICE SUR MESURE POUR LES MEMBRES

Au quotidien, la Cellule Marchés publics a été particulièrement sollicitée par les membres, compte tenu des questions parfois épineuses posées par l'application de cette réglementation complexe, constamment remaniée par l'Europe ou le Fédéral, voire le pouvoir régional.

Afin d'aider au mieux les pouvoirs locaux dans le maniement de ces législations éminemment techniques, l'Union a organisé quantité de séances de formation en 2014 et publié plusieurs articles dans le mensuel *Mouvement communal*.

Fin 2014/début 2015, elle a également remis à jour son *Vade-mecum des marchés publics des pouvoirs locaux*, très prisé par ses membres. Un *Vade-mecum des PPP locaux en Wallonie* a vu le jour en 2014, de même que l'ouvrage *Les Marchés publics pour mandataires locaux en 15 questions*.

Des outils spécifiques (tels que des tableaux récapitulatifs et nombre de modèles particulièrement utiles) ont aussi été mis à disposition sur le réseau marchés publics de l'Union.

LA MOBILITÉ, LE TRANSPORT ET LA VOIRIE

> Le décret voirie comporte des avancées, mais compose avec des intérêts tellement divergents qu'il a été difficile au législateur de tous les rencontrer
>
> *Ambre Vassart*

LES PRINCIPALES ACTIONS 2014

- Projet de plan régional de mobilité durable (PRMD) : analyse du projet et propositions d'amélioration
- Remplacement des signaux F1/F3 : demande de prolongation du délai de mise en œuvre
- SAC et stationnement : analyse du projet et propositions d'amélioration
- Réforme du permis de conduire - suivi du projet Mercurius
- Impétrants : travaux préparatoires à l'adoption des arrêtés
- Droit de tirage : propositions d'amélioration
- Sabots : proposition d'un cadre permettant leur usage par les autorités locales

LE DOSSIER-PHARE : LE DÉCRET VOIRIE

Le 5 février 2014, le Parlement wallon a voté le décret sur la voirie communale. Le texte instaure un statut unique de voirie communale, fusionnant les anciennes notions de voiries « vicinales », soumises au régime de la loi du 10 avril 1841, et « innommées », soumises au régime du Cwatupe. Une vieille et essentielle revendication de l'Union était ainsi rencontrée. Le 1er avis du CA de l'Union sur ce sujet remontait en effet à novembre 2010.

L'Union a par ailleurs obtenu que la décision de création, de modification et de suppression de voiries soit désormais du ressort unique de l'autorité communale, principale autorité compétente en matière de voirie.

La commune pourra en outre constater l'existence du chemin créé par prescription acquisitive et y donner une certaine publicité. Un mécanisme de protection du propriétaire est prévu, de même qu'une large possibilité de recours devant les cours et tribunaux.

Le décret ambitionne également la création d'un Atlas centralisé des voiries. Cette nouvelle base de données, gérée par la Wallonie, compilera la situation juridique en matière de voiries communales. L'Union a veillé et veille à ce que ce nouvel Atlas soit créé selon des modalités bien définies et neutres financièrement pour les communes. Accessible au public, il devrait in fine centraliser toutes les décisions relatives à la voirie.

Enfin, le décret instaure un régime d'infractions et de sanctions administratives, inspiré par le mécanisme du décret délinquance environnementale de 2009.

Une actualité a été mise en ligne sur le site de l'Union en juin 2014, tandis que le *Mouvement communal* de juin 2014 abordait la question sous l'angle juridique et technique.

La Cellule Mobilité
Tom De Schutter, Directeur, Ambre Vassart, Conseiller, Véronique Bierlaire, Secrétaire, Françoise Bradfer, Consultant

LE PERSONNEL ET LES RESSOURCES HUMAINES

> Le cycle CODIR a réuni 1.000 participants et touché 61 % des communes depuis son lancement fin 2013
>
> *Michèle Boverie*

LES PRINCIPALES ACTIONS 2014

- Dialogue social : avis au Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces et courrier politique au Ministre wallon des Pouvoirs locaux (+ mails)
- Accueillantes conventionnées : nombreuses réunions (FILE et FIMS) et courrier aux partis politiques
- Nouveaux métiers : courrier au Ministre wallon des Pouvoirs locaux
- Points APE : courrier à l'ONSSAPL et correction de la réforme des groupes-cibles, dans le sens d'une neutralité financière pour les pouvoirs locaux
- Réforme des grades légaux : courrier à l'ONSSAPL
- Signes convictionnels : courrier au Président de la Commission des Affaires intérieures du Parlement wallon
- Pensions du personnel communal : courrier à l'Informateur fédéral et réunion avec le Ministre fédéral des Pensions

LE DOSSIER-PHARE : LE CYCLE « COMITÉ DE DIRECTION » (CODIR)

La réforme des grades légaux amorcée par le précédent Gouvernement wallon (décrets du 18 avril 2013 mettent une série de nouveaux outils de management à disposition des villes et communes). Il s'agit d'un changement de culture dans le monde local, qui doit être accompagné sur le long terme.

Voilà pourquoi, en collaboration avec les Fédérations des Grades légaux et soutenue par ses partenaires historiques Belfius et Ethias, l'Union aide à la diffusion d'outils de management moderne dans les communes : programmation budgétaire pluriannuelle, traduction de la stratégie dans le quotidien avec la gestion de projets, pilotage de l'activité communale avec un comité de direction dynamique et des indicateurs pertinents, maîtrise de l'ensemble avec un système graduel de contrôle interne, le tout accompagné d'outils permettant de mener à bien tous ces changements.

Par ailleurs, 2 ateliers sont expressément consacrés à (re)mettre les membres des Comités de direction en phase avec les ressources humaines et les finances (Clés pour comprendre la politique RH et Clés pour comprendre la gestion des ressources financières).

Notre stratégie de formation se veut globale, mais modulaire : chaque atelier peut bien sûr se suivre indépendamment, mais ils se consolident mutuellement et forment un tout cohérent.

LE CYCLE CODIR EN THÈMES

- *Le Comité de Direction, mode d'emploi* (Michèle Boverie UVCW, et Brigitte Somers, BSB management consulting)
- *La gestion de projets* (Brigitte Somers)
- *La programmation budgétaire pluriannuelle* (Claude Parmentier et Carole Louis, CRAC ; Arnaud Dessoy, Belfius, Michel Cornelis, Directeur financier à La Hulpe)
- *Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs* (Jean Louis Dethier, BDO)
- *Démystifier le contrôle interne* (Brigitte Somers et Michèle Boverie)
- *Contrôle interne : focus sur les finances* (Michel Tefnin, BDO, et Jean-Marc Boudry, Directeur financier à Montigny-le-Tilleul)
- *Quels outils pour accompagner le changement* (Brigitte Somers et Anne Catherine Lahaye, Ose la Com)
- *Clé pour comprendre la politique RH* (Jaques Bouvier Secrétaire communal honoraire de Schaerbeek, Stéphane Napora, Directeur général de Grâce-Hollogne, et Thibault Naniot, Directeur général de Sombreffe)
- *Clé pour comprendre les ressources financières de ma commune* (Michel Cornelis, et Michel Tefnin)

La Cellule Personnel/Ressources humaines
Tanya Sidiras, Conseiller, Isabelle Dugailliez, Conseiller, Anne Filleul, Secrétaire, Luigi Mendola, Conseiller expert, Sylvie Smoos, Conseiller

LE CYCLE « CODIR » EN CHIFFRES (DEPUIS SON LANCEMENT FIN 2013)

- 76 journées d'ateliers de formation
- 1.000 participants (directeurs généraux, directeur financier, membres du Comité de direction)
- 161 villes et communes
- 53 CPAS
- 75 € par personne/jour pour les ateliers organisés sur Namur (Formule « Inter »)
- 50 € par personne/jour pour les ateliers organisés dans les communes (Formule « intra »)
- 20 personnes par groupe

Rejoignez-nous !
www.uvcw/formation :
Fabienne SURIN : 081/240 682
fabienne.surin@uvcw.be

LA COMMISSION PERMANENTE DES GRADES LÉGAUX

L'Union, la Fédération des Directions généraux communaux et la Fédération des Directeurs financiers des Pouvoirs locaux ont mis sur pied une Commission permanente Fédérations des Grades légaux, dans la droite ligne d'un groupe de travail actif depuis plusieurs années.

Cette Commission est composée de :

- 2 Présidents régionaux, Michel Devière, Directeur général de Rixensart pour la Fédération wallonne des Directeurs généraux communaux, et Jean-François Huart, Directeur financier du CPAS de Liège pour la Fédération des Directeurs financiers des Pouvoirs locaux
- 10 Présidents provinciaux :

Pour les Directeurs généraux :
Jean-Yves CUSTERS, Président de la Fédération des Directeurs généraux du Hainaut
Fernand FLABAT, Président de la Fédération des Directeurs généraux du Brabant wallon
Yves GROIGNET, Président de la Fédération des Directeurs généraux du Namurois
Jean-Paul LECARTE, Président de la Fédération des Directeurs généraux du Luxembourg
Pascale MULKENS, Présidente de la Fédération des Directeurs généraux liégeois

Pour les Directeurs financiers :
Pasquale CALLA, Président des Directeurs financiers du Hainaut
Michel CORNELIS, Président de la Fédération des Directeurs financiers du Brabant wallon
Claire DELHAES, Présidente de la Fédération des Directeurs financiers liégeois
Bernard DEHARRE, Président de la Fédération des Directeurs financiers du Namurois
Frédéric THILL, Président de la Fédération des Directeurs financiers du Luxembourg

Représentants des grades légaux au Conseil d'administration de l'UVCW :
Martine RADEMAKER, Directrice financière à Oupeye et Vice-Présidente de la Fédération des Directeurs financiers des Pouvoirs locaux
Bruno BOEL, Directeur général à Ath
Bernard FOURNY, Directeur général à Trooz
Francis GOFFETTE, Directeur général à Chiny

Le secrétariat de la Commission est assuré par Michèle Boverie, Secrétaire générale adjointe UVCW.

Les Fédérations et l'UVCW gardent bien entendu leur autonomie dans le cadre de la défense de leurs membres, tout en échangeant au mieux. Elles alimentent la Commission avec les dossiers à débattre choisis de commun accord.

La Commission est également appelée à donner son avis sur les programmes de formation du cycle Comité de Direction, dont les Fédérations sont partenaires.

LA POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE

> Les SAC ne servent pas à rendre la justice au niveau communal : elles sont avant tout un outil destiné à maintenir la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques
>
> *Ambre Vassart*

LES PRINCIPALES ACTIONS 2014

- Débits boissons - propositions d'optimisation de la législation
- Propositions de lois relatives aux débits de boissons fermentées - propositions d'optimisation de la législation
- Night-shops et heures d'ouverture des commerces - propositions d'optimisation de la législation
- 2 livres et 2 recueils de législation ont été édités en matière de police administrative générale :
  - *La nouvelle législation sur les sanctions administratives communales*
  - *Sécurité des festivités : guide pratique pour les autorités locales, les services d'intervention et les organisateurs*
  - *Recueil des législations applicables sur le domaine public*
  - *Recueil des principales législations relatives à la sécurité et au maintien de l'ordre*

LE DOSSIER-PHARE : LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES (SAC)

La nouvelle loi relative aux sanctions administratives communales est entrée en vigueur le 20 juin 2013, suite à la volonté du législateur fédéral de moderniser et clarifier cette réglementation.

Parmi les nouveautés majeures figuraient l'augmentation du montant maximum de l'amende administrative (maximum 350 € pour les contrevenants majeurs et 175 € pour les mineurs) et l'abaissement de l'âge du mineur dans la loi SAC à 14 ans. Une nouvelle mesure de police administrative apparaissait également : l'interdiction de lieu. Souvent réclamée par l'Union, une mesure alternative est venue s'ajouter aux SAC déjà connues, au même titre que la médiation locale : la prestation citoyenne.

Autre élément neuf, la loi introduisait aussi la possibilité que le conseil communal prévoie une amende administrative en matière de stationnement (infractions mixtes) dans ses règlements ou ordonnances de police. Jusqu'alors en effet, les règles en matière de stationnement prévues dans le Code de la route et encore pénalement sanctionnées, ne pouvaient faire l'objet de SAC.

Cette anomalie a été corrigée, ouvrant une voie nouvelle aux villes et communes dans la répression des infractions en matière de stationnement. Un arrêté royal du 9 mars 2014 est venu énumérer la liste des infractions visées. Ces nouvelles infractions du Code de la route pourront faire l'objet d'amendes administratives et d'un paiement immédiat s'étalant de 55 € à 330 €, selon la gravité des faits.

L'ensemble de la réglementation SAC issue de cette réforme (loi SAC de juin 2013 et arrêté stationnement de mars 2014) a été expliquée, détaillée et commentée dans un ouvrage qui en a épousé toutes les évolutions, puisque 3 éditions successives ont déjà paru à l'heure d'écrire ces lignes.

De même, l'Union a proposé à ses membres des formations sur ce thème spécifique des SAC. Cette offre s'est aussi déclinée sur deux années (un colloque en octobre 2013 et 3 journées d'études en décembre 2014), pour bien « coller » aux développements dans cette matière.

La Cellule Police administrative générale
Ambre Vassart, Conseiller,
Véronique Bierlaire, Secrétaire

LA SÉCURITÉ : LES SERVICES D'INCENDIE ET LA POLICE

> Réforme Incendie : plus forts ensemble, mais pas à n'importe quel prix
> *Alexandre Maitre*

LES PRINCIPALES ACTIONS 2014

- Copernic bis : courrier commun UVCW/AVCB/VVSG au Fédéral et courriel aux députés-bourgmestres
- Optimalisation de la police fédérale : revendications UVCW reprises dans la loi de police intégrée (meilleure collaboration entre polices locales et PolFéd, rationalisation des moyens de la PolFéd, etc.)
- Pensions des policiers : réunions avec le Ministre fédéral des Pensions pour dégager une solution réaliste, équilibrée et compatible avec l'arrêt du Conseil d'Etat

LE DOSSIER-PHARE : LA RÉFORME DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Tout au long de cette année, et encore dans les premiers mois de 2015, l'Union n'a eu de cesse, avec sa consœur flamande VVSG, de faire le siège des ministres fédéraux de l'Intérieur successifs, afin que cette mue se déroule sans heurts et dans les meilleures conditions possibles sur le terrain. Cette action a porté sur tous les aspects de la réforme : les enjeux financiers, mais aussi humains (statutaires), opérationnels et logistiques. Une priorité a constamment animé les protagonistes : la recherche de l'efficience, pour une protection et une sécurité maximales des citoyens.

Ainsi, dès janvier 2014, l'Union a poursuivi ses actions politiques auprès de la Ministre de l'Intérieur et du Gouvernement fédéral, pour que soit garantie la neutralité budgétaire de la réforme pour les villes et communes (prise en charge de tous les surcoûts par le pouvoir fédéral dans l'attente du ratio 50/50 en matière de dépenses).

En juin 2014, sur base des travaux de groupes de travail réunissant les pré-zones opérationnelles (PZO+), le Conseil d'administration de l'UVCW adoptait un programme d'actions pour accompagner la mise en place des zones à partir du 1er janvier 2015.

La publication des derniers textes nécessaires à la mise en œuvre des zones de secours, marquant la finalisation de la réforme, est survenue en octobre 2014. C'est ce moment que choisit l'Union pour organiser à Namur un colloque incendie et éditer un ouvrage didactique à l'attention de toutes les personnes impliquées et concernées par l'entrée en vigueur des textes et le passage en zone des PZO+.

En novembre 2014, toujours dans cette optique de préparation optimale, l'Union a mis en ligne, sur son site internet, une boîte à outils « de bonne gestion et d'optimalisation des coûts » pour les futures zones de secours.

Parallèlement, des contacts ont été noués avec le nouveau Ministre de l'Intérieur, pour lui rappeler l'importance de la neutralité budgétaire, et éviter les dérapages, tant zonaux que fédéraux, dans les dépenses (principalement de personnel). Le Ministre a promis de maintenir la trajectoire budgétaire fédérale 2015-2018.

L'accord fédéral fait en effet de la poursuite de la réforme des services d'incendie « une priorité majeure ». *« Elle se fera selon un calendrier réaliste. Le Ministre de l'Intérieur organisera une concertation permanente avec les Unions des villes et communes, les organisations représentatives des pompiers et les fédérations. Les efforts visant à financer la réforme seront poursuivis ».*

Ces contacts multilatéraux (associant le Fédéral, les Unions des villes, les fédérations de pompiers et les syndicats) se poursuivent à l'heure d'écrire ces lignes, une réunion avec le Ministre Jambon ayant eu lieu le 10 mars 2015. Il reste en effet pas mal de pain sur la planche : la formation des pompiers, la revalorisation des pompiers volontaires, le permis de conduire C, le certificat d'aptitude, la représentation des bourgmestres au sein des zones, l'avenir des « fonds globalisés » pour l'achat de matériel roulant, les centrales d'achat, etc.

Le Ministre, autant préoccupé que les Unions par l'Aide médicale urgente et la Protection civile (les grands oubliés de la réforme incendie), envisage une concertation via un groupe de travail au sein du Comité national des secours médicaux d'urgence (dépendant de sa collègue de la Santé publique), aux réunions duquel les unions pourront participer.

La Cellule Police/Incendie
John Robert, Conseiller expert, Véronique Bierlaire, Secrétaire, Isabelle Dugailliez, Conseiller, Anne Filleul, Secrétaire

DES FORMATIONS POUR VOUS, AVEC VOUS ET... CHEZ VOUS

L'offre de formations de l'UVCW est de 4 types :

- des rencontres politiques, les Midis de la gouvernance : moments privilégiés d'échanges entre décideurs locaux (binôme collège/grades légaux) sur des thèmes stratégiques et d'actualité ;
- des journées d'étude, séminaires, colloques thématiques, à la pointe de l'actualité municipale ;
- des ateliers de formation (15 à 40 personnes) orientés maîtrise d'outils, processus et méthodes de travail ; notre catalogue contient près de 50 ateliers dans 10 thématiques spécifiques : marchés publics, finances/comptabilité/fiscalité (TVA), comité de direction, management, personnel/RH, rédaction des actes, efficacité professionnelle et communication ;
- des formations sur mesure et à la demande.

En 2014, l'UVCW a organisé plus de 200 journées de formations, à l'attention de près de 7.000 participants.

Notre offre de formation est le fruit de très nombreuses contributions d'experts internes et externes (grades légaux et leurs Fédérations en tête, formateurs/consultants expérimentés...), qui œuvrent quotidiennement à former, informer et outiller les pouvoirs locaux.

Nos formations permettent au municipalistes de mieux comprendre et maîtriser l'évolution des prescrits légaux et législatifs qui encadrent les missions dont ils ont la charge, de les outiller et de les accompagner dans l'implémentation de nouveaux modes d'organisation du travail et/ou d'outils de gestion, etc.

Chacune de nos formations a été conçue avec l'aide d'experts et de praticiens. Nous avons tout particulièrement à cœur de proposer des programmes en adéquation avec les réalités locales. De la même manière, nous veillons à assurer le meilleur équilibre possible entre la théorie et la pratique. Enfin, chacune de ces formations offre un moment privilégié d'échange et de débat entre pairs, l'occasion de faire partager et de mutualiser leurs réalités de terrain et leurs pratiques professionnelles.

Dans un souci de répondre au plus près des attentes de nos membres, nous proposons également une offre de formations sur mesure. Vous avez identifié une formation dans notre catalogue ? Vous souhaitez en adapter les contenus ? Vous ne trouvez pas la formation souhaitée dans notre catalogue ? Nous pouvons organiser chez vous, et avec vous, la formation qui répond à vos attentes, à un tarif préférentiel. Pour peu que vous réunissiez 10 personnes, de votre entité mais également d'entités voisines, nos tarifs « intra » sont financièrement intéressants.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement en matière de formation !

Service formation :
081/240 639 - formation@uvcw.be

Le Service Formation
Fabienne Surin, Chargé de formation, Pierre Bassleer, Chargé de formation, Trang Phan, Secrétaire, Stijn Bredo, Responsable formation

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

L'ensemble des services que nous vous rendons ne serait évidemment pas possible sans une équipe de femmes et d'hommes inconditionnellement à votre service.

Qu'il ou elle travaille dans la lumière de l'assistance-conseil, du lobbying, de la formation, de la communication ou dans l'ombre de la stratégie, de la réflexion, du management ou du support, ils ou elles ont un visage, celui du dévouement à la cause municipale et à la démocratie locale. Nous vous invitons à les découvrir...

Le secrétariat général de l'UVCW
Bénédicte Dujardin, Assistante de direction, Louise-Marie Bataille, Secrétaire générale, Michèle Boverie, Secrétaire générale adjointe

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UVCW

Le Bureau de l'UVCW
Jean-Michel Javaux, Vice-Président de l'UVCW, Bourgmestre d'Amay, Pierre Huart, Vice-Président de l'UVCW, Bourgmestre de Nivelles, Jacques Gobert, Président de l'UVCW, Bourgmestre de La Louvière, Claude Emonts, Président de la Fédération des CPAS, Président du CPAS de Liège, Benoît Dispa, Vice-Président de l'UVCW, Bourgmestre de Gembloux

Centre de décision de l'association, le Conseil d'administration arrête toutes les prises de position et actions de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

PRÉSIDENT	MEMBRES
GOBERT Jacques, Bourgmestre de La Louvière	GOFFETTE Francis, Directeur général de Chiny
BUREAU	HINDERYCKX Isabelle, Echevine à La Hulpe
Vice-Présidents	HOYOS Emily, Conseillère communale à Profondeville
DISPA Benoît, Bourgmestre de Gembloux	JAMAR Hervé*, Bourgmestre de Hannut
HUART Pierre, Bourgmestre de Nivelles	LEGASSE Dimitri, Bourgmestre de Rebecq
JAVAUX Jean-Michel, Bourgmestre d'Amay	MORREALE Christie, Echevine à Esneux
Président de la Fédération des CPAS	MOSON Pierre, Echevin à Verviers
EMONTS Claude, Président du CPAS de Liège	PARMENTIER Claude*, Bourgmestre de Wanze

MEMBRES	
AUBERT Brigitte, Echevine à Mouscron	PIEDBOEUF Benoît, Bourgmestre de Tintigny
BARVAIS Marc, Président du CPAS de Mons	POLL Bénédicte, Bourgmestre de Seneffe
BARZIN Anne, Echevine à Namur	RADEMAKER Martine, Directrice financière d'Oupeye
BORSUS Willy*, Bourgmestre de Somme-Leuze	SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre d'Enghien
BOËL Bruno, Directeur général d'Ath	SENESAEL Daniel, Bourgmestre d'Estaimpuis
BOUCHAT André, Bourgmestre de Marche-en-Famenne	STOFFELS Edmund*, Conseiller communal à Amel
CASTELLAN Rose, Conseillère communale à Andenne	TOURNEUR Aurore, Bourgmestre d'Estinnes
CRUCKE Jean-Luc, Bourgmestre de Frasnes-lez-Anvaing,	VAN DER ELST Anne, Présidente du CPAS de Perwez
DASPREMONT Françoise, Echevine à Charleroi	WAROUX Véronique, Conseillère communale à Péruwelz
DEMORTIER Nathalie, Présidente du CPAS de Wavre	YLIEFF Yvan, Bourgmestre de Dison
DEVIN Laurent, Bourgmestre de Binche	**OBSERVATEURS**
FASSIAUX Françoise, Bourgmestre de Chimay	BASTIN Jean-Paul , Bourgmestre de Malmedy
FIRKET Michel, Echevin à Liège	DECHENNE Olivier, SLSP - Directeur-Gérant de Centr'Habitat
FLAHAUX Jean-Jacques, Bourgmestre de Braine-le-Comte	DEFFET Michel, SLSP - Directeur-Gérant du Foyer de la Région de Fléron
FONTAINE Philippe, Conseiller communal à Manage	KARIGER Stéphane, Echevin à Visé,
FOURNY Bernard, Directeur général de Trooz	**SECRÉTAIRE**
	BATAILLE Louise-Marie, , Secrétaire générale de l'UVCW

* Les membres démissionnaires seront remplacés, lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2015, sur base de la présentation suivante :

- W. Borsus : Valérie Lecomte, Bourgmestre de Somme-Leuze
- H. Jamar : Philippe Dubois, Bourgmestre de Clavier
- C. Parmentier : Jacques Chabot, Bourgmestre de Waremme
- E. Stoffels : Charles Servaty, 1er Echevin à Bütgenbach

Secrétariat Général

Louise-Marie Bataille
Secrétaire générale
081/24 06 05
louise-marie.bataille@uvcw.be

Michèle Boverie
Secrétaire générale adjointe
081/24 06 15
michele.boverie@uvcw.be

Bénédicte Dujardin
Assistante de Direction
081/24 06 05
benedicte.dujardin@uvcw.be

© JL Carpentier - SG - SPW

Secrétariat

Département Gouvernance locale

Alexandre Maitre
Directeur
081/24 06 78
alexandre.maitre@uvcw.be

Le département se consacre aux matières fondatrices de la gouvernance politique et administrative locale, et aux modes de gestion externalisés de l'intérêt communal, dont l'intercommunalité ainsi que les zones de police et de secours. Ses expertises : gouvernance et démocratie, fonctionnement des organes, gestion du personnel, statut des mandataires, marchés publics, PPP, finances et fiscalité, synergies entre pouvoirs publics,… Sont également traitées les questions d'état civil - population, cultes, funérailles et sépultures.

Nous tenons un service de consultance téléphonique à l'attention de nos membres, tous les matins exclusivement, de 9h à 12h30.

John Robert☐
Conseiller expert
081/24 06 78☐
police@uvcw.be

Sylvie Bollen
Conseiller expert
081/24 06 78
marchespublics@uvcw.be

Katlyn Van Overmeire☐
Conseiller
081/24 06 78☐
katlyn.vanovermeire@uvcw.be

Mathieu Lambert
Conseiller expert
081/24 06 78
marchespublics@uvcw.be

Marie-Laure Van Rilaer
Conseiller
081/24 06 78
marchespublics@uvcw.be

Luigi Mendola☐
Conseiller expert
081/24 06 78☐
luigi.mendola@uvcw.be

Isabelle Dugailliez☐
Conseiller
081/24 06 78☐
isabelle.dugailliez@uvcw.be

Sylvie Smoos☐
Conseiller
081/24 06 78☐
sylvie.smoos@uvcw.be

Tanya Sidiras☐
Conseiller
081/24 06 78☐
tanya.sidiras@uvcw.be

Charlotte Bontemps☐
Conseiller
081/24 06 78☐
charlotte.bontemps@uvcw.be

Véronique Bierlaire
Secrétaire
081/24 06 31
veronique.bierlaire@uvcw.be

Anne Filleul
Secrétaire
081/24 06 78
anne.filleul@uvcw.be

Chantal Van Dessel
Secrétaire
081/24 06 19
chantal.vandessel@uvcw.be

- Finances & Fiscalité
- Marchés publics
- Personnel - Ressources humaines
- Intercommunales, modes de gestion
- Statut mandataires
- Secrétariat
- Zones de police et zones de secours
- Fonctionnement institutionnel des communes
- Développement local / ADL
- Cultes, funérailles et sépultures, population et état civil
- Droit pénal

Département Développement territorial

Tom De Schutter
Directeur
081/24 06 30
tom.deschutter@uvcw.be

Le Département Développement territorial traite d'aménagement du territoire, de logement, d'environnement, de mobilité/voirie, d'énergie, d'agriculture, de ruralité, de nature et forêts, de patrimoine, de tourisme, d'urbanisme, de police administrative générale, de sanctions administratives communales et de délinquance environnementale.

Nous tenons un service de consultance à l'attention de nos membres, tous les matins exclusivement, de 9h à 12h30. Merci de nous contacter dans cette plage horaire.

Ambre Vassart
Conseiller
081/24 06 31
mobilite@uvcw.be

Marianne Duquesne
Conseiller
081/24 06 31
energie@uvcw.be

Arnaud Ransy
Conseiller
081/24 06 16
environnement@uvcw.be

Gwenaël Delaite
Conseiller
081/24 06 16
environnement@uvcw.be

Christel Termol
Conseiller
081/24 06 16
environnement@uvcw.be

Thibault Ceder
Conseiller expert
081/24 06 19
at@uvcw.be

Alexandre Ponchaut
Conseiller
081/24 06 19
logement@uvcw.be

Françoise Bradfer
Consultant
081/24 06 31
mobilite@uvcw.be

Philippe Pieters
Consultant
081/24 06 16
at@uvcw.be

Véronique Bierlaire
Secrétaire
081/24 06 31
energie@uvcw.be

Anne Filleul
Secrétaire
081/24 06 78
anne.filleul@uvcw.be

Chantal Van Dessel
Secrétaire
081/24 06 19
chantal.vandessel@uvcw.be

- Environnement, Agriculture, Ruralité, Nature et Forêts
- Energie
- Aménagement du territoire
- Logement
- Mobilité
- Secrétariat
- Patrimoine
- Police administrative générale

Cellule Sociétés de Logement de Service public

Tom De Schutter
Secrétaire du Comité permanent des SLSP
081/24 06 30
tom.deschutter@uvcw.be

La Cellule SLSP de l'UVCW, organe transversal, apporte à ses membres une assistance-conseil spécialisée dans l'ensemble des matières utiles à l'exercice des missions des SLSP et défend les intérêts des Sociétés de Logement.

Nous tenons un service de consultance à l'attention de nos membres, tous les matins exclusivement, de 9h à 12h30. Merci de nous contacter dans cette plage horaire.

Thibault Ceder
Conseiller expert - Logement
081/24 06 19
slsp@uvcw.be

Mathieu Lambert
Conseiller expert - Marchés publics
081/24 06 19
slsp@uvcw.be

Sylvie Smoos
Conseiller - Personnel et RH
081/24 06 19
slsp@uvcw.be

Katlyn Van Overmeire
Conseiller - Finances
081/24 06 19
slsp@uvcw.be

Alexandre Ponchaut
Conseiller - Patrimoine
081/24 06 19
slsp@uvcw.be

Charlotte Bontemps
Conseiller – Fonctionnement organique des SCRL
081/24 06 19
slsp@uvcw.be

Chantal Van Dessel
Secrétaire
081/24 06 19
slsp@uvcw.be

Secrétariat

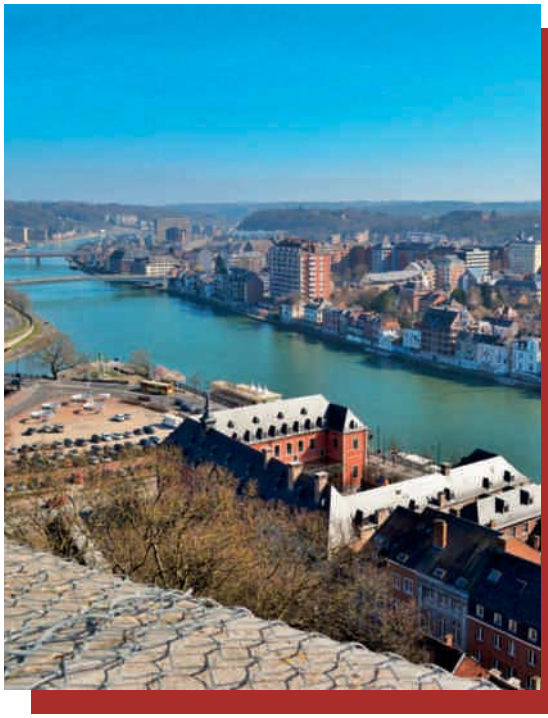

Service Europe-International

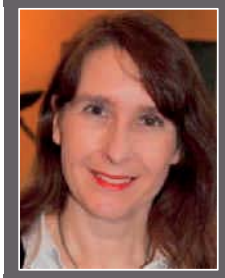

Coopération européenne, partenariats internationaux, autant de réalités qui représentent de nouvelles missions pour les autorités locales. Le Service Europe-International est à l'écoute des villes et communes ouvertes sur le monde.

Isabelle Compagnie
Chef de service
081/24 06 35
isabelle.compagnie@uvcw.be

Clarisse Goffin
Chargée de mission
081/24 06 86
clarisse.goffin@uvcw.be

Frank Willemans
Conseiller
081/24 06 14
frank.willemans@uvcw.be

Elisabeth Manteau
Secrétaire
081/24 06 36
international@uvcw.be

Secrétariat

Service formation

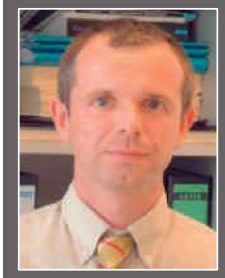

Stijn Bredo
Responsable formation
081/24 06 38
stijn.bredo@uvcw.be

Le Service formation s'adresse en priorité aux mandataires et aux fonctionnaires locaux dirigeants.

Notre offre de formation se décline en 4 axes : les « Midis de la Gouvernance », les journées d'études, les ateliers de formation et l'offre de formation sur mesure.

Pierre Bassleer
Chargé de formation
081/24 06 80
pierre.bassleer@uvcw.be

Fabienne Surin
Chargée de formation
081/24 06 82
fabienne.surin@uvcw.be

Trang Phan
Secrétaire
081/24 06 39
trang.phan@uvcw.be

Secrétariat

Département Communication

Michèle Boverie
Secrétaire générale adjointe
081/24 06 15
michele.boverie@uvcw.be

Le Département Communication développe une communication pertinente et moderne vers les membres, les autorités publiques et la presse. Un site internet très performant et nos principaux médias (mensuel Mouvement communal, newsletter Trait d'Union, Mouvement communal +,…) sont à disposition des membres de l'Union.

Alain Depret
Conseiller Expert
081/24 06 40
alain.depret@uvcw.be

Nicolas Deswysen
Responsable
Web & E-Projets
081/24 06 42
nicolas.deswysen@uvcw.be

Michel L'Hoost
Conseiller Presse
& Communication
081/24 06 41
michel.lhoost@uvcw.be

Janine Collige
Secrétaire
081/24 06 48
janine.collige@uvcw.be

Manon Van Moer
Secrétaire
081/24 06 60
manon.vanmoer@uvcw.be

Secrétariat

Département Facility & HR Management

Patrice Gauthier
Directeur
081/24 06 00
patrice.gauthier@uvcw.be

Le Département Facility & HR Management permet à la machine bien huilée qu'est l'Union de bien fonctionner. Outre la gestion des ressources humaines, le Département met à disposition des membres un accueil téléphonique de qualité et au service de l'association: l'informatique et les télécommunications, le centre de ressources documentaires, l'économat, la comptabilité.

Fabienne Leclercq
Réception • Comptabilité
081/24 06 11
fabienne.leclercq@uvcw.be

Janine Collige
Secrétaire
081/24 06 48
janine.collige@uvcw.be

Olivier Vandenmuisenberg
Comptable
081/24 06 03
olivier.vandenmuisenberg@uvcw.be

Ludovic Decruyenaere
Responsable ICT
081/24 06 04
ludovic.decruyenaere@uvcw.be

Olivier De Bod
Gestionnaire économat
081/24 06 01
olivier.debod@uvcw.be

Laura Wellin
Employée économat
081/24 06 02
laura.wellin@uvcw.be

Patrick Remy
Documentaliste
081/24 06 47
patrick.remy@uvcw.be

Pascale Desarcy
Documentaliste
081/24 06 46
pascale.desarcy@uvcw.be

- Economat
- Accueil
- Comptabilité
- Informatique
- Centre de ressources documentaires

Fédération des CPAS

Malvina Govaert
Directrice générale
081/24 06 50

Au sein de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, la Fédération des CPAS défend les intérêts des centres publics d'action sociale de Wallonie et leur offre une expertise spécifique.

Carol Balfroid
Secrétaire
081/24 06 51
carol.balfroid@uvcw.be

Ariane Michel
Conseiller
081/24 06 58
ariane.michel@uvcw.be

Marie-Claire Lodefier
Conseiller
081/24 06 53
marie-claire.lodefier@uvcw.be

Jean-Marc Rombeaux
Conseiller expert
081/24 06 54
jean-marc.rombeaux@uvcw.be

Manon Van Moer
Secrétaire
081/24 06 60
manon.vanmoer@uvcw.be

Ricardo Cherenti
Conseiller expert
081/24 06 59
ricardo.cherenti@uvcw.be

Nadine Didriche
Chargée de mission
081/24 06 69
nadine.didriche@uvcw.be

Judith Duchêne
Conseiller
081/24 06 70
judith.duchene@uvcw.be

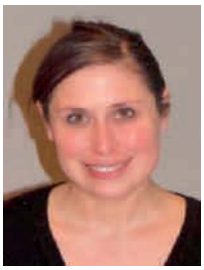

Sandrine Xhauflaire
Chargée de mission
081/24 06 62
sandrine.xhauflaire@uvcw.be

Sabine Wernerus
Conseiller
081/24 06 64
sabine.wernerus@uvcw.be

Secrétariat
Service d'Etude des CPAS
Insertion professionnelle
Cellule sociale Energie

Centre de Formation de la Fédération des CPAS

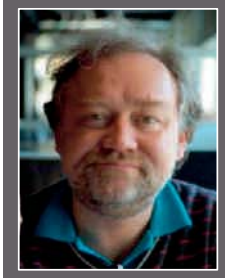

Bernard Dutrieux
Chef de service
081/24 06 55
bernard.dutrieux@uvcw.be

Le Centre de Formation de la Fédération des CPAS propose ses activités aux mandataires, aux cadres dirigeants et de proximité ainsi qu'à l'ensemble du personnel social et administratif des CPAS. Cette mission concerne également les maisons de repos et de soins, les associations Chapitre XII et autres services associés. Il peut également assurer un accompagnement dans les projets sociaux et de gestion du potentiel humain, tant interne qu'externe.

Sophie Derivaux
Secrétaire
081/24 06 24
sophie.derivaux@uvcw.be

Claudine Ska
Secrétaire
081/24 06 56
claudine.ska@uvcw.be

Valérie Desomer
Conseiller
081/24 06 57
valerie.desomer@uvcw.be

Adeline Hooft
Coordinatrice de formations
081/24 06 65
adeline.hooft@uvcw.be

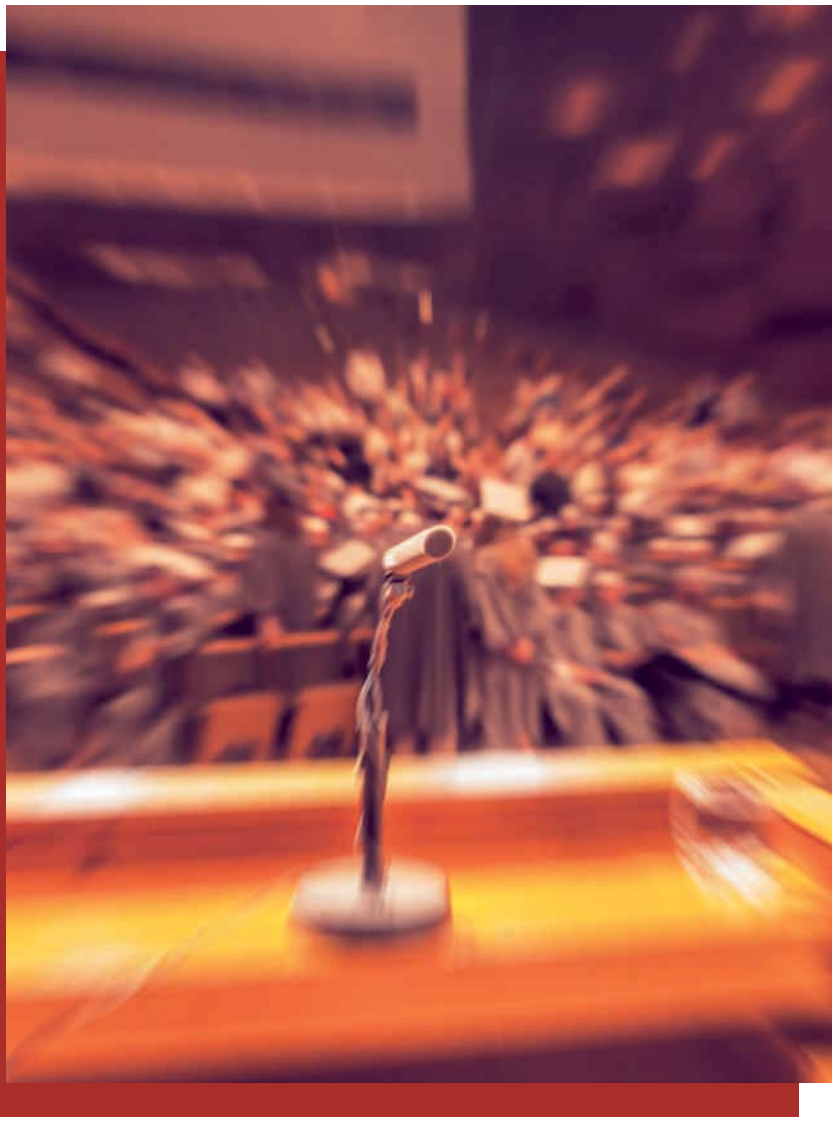

Secrétariat